

**Rapport de présentation
BUDGET PRIMITIF
2016**



Conseil Municipal du 25 mars 2016

Introduction

Maintenons le cap !

Comme nous l'avons vu lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), la situation financière de la ville s'améliore et les projets présentés dans les différents axes sont très nombreux. Notre ville innove, elle imagine, elle se transforme et elle est surtout sans cesse en mouvement.

Le Budget Primitif (BP) 2016 s'inscrit donc dans les orientations fixées depuis le début de ce mandat : un budget qui fait des choix responsables, qui continue un désendettement indispensable, tout en maintenant un haut de niveau de services pour la population.

Ce budget est l'application et la mise en œuvre du DOB. Il est construit comme nous l'avons indiqué autour de 4 axes :

- Axe 1 : participation citoyenne, environnement et urbanisme ;
- Axe 2 : éducation, petite enfance, jeunesse;
- Axe 3 : solidarité, seniors, handicap et développement économique, soutien au commerce et artisanat ;
- Axe 4 : sports, culture, loisirs et animations.

La doctrine reste la même :

- Ne plus emprunter ;
- Maintenir une épargne nette positive ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité ;
- Engager des investissements utiles pour les habitants.

Si on analyse ce budget, on voit que :

- les recettes réelles augmentent de 0,75 % hors recettes exceptionnelles ;
- les dépenses réelles, hors charges financières et exceptionnelles et hors crédits du chapitre dépenses imprévues baissent de 0,33 % ;
- les efforts sur 2015 et ceux effectués dans la préparation de 2016 permettent de dégager un virement à la section d'investissement de 1.872.325 € encore supérieur à 2015 de 24,70 %, autorisant pour la deuxième année consécutive aucune inscription d'emprunt ;
- les investissements prévus sont totalement autofinancés ;
- un programme d'investissement pour un montant de 2.341.252 € ;
- une inscription budgétaire de crédits pour soutenir les associations en 2016 d'un montant de 499.350 € ;
- le maintien, au contraire de beaucoup de communes, de la gratuité des nouvelles activités périscolaires ;
- le financement réaffirmé des classes transplantées et des projets d'ouverture culturelle dans le cadre des projets d'école ;
- l'amélioration des politiques Petite Enfance, Jeunesse et Senior ;
- l'affirmation de la solidarité au centre de nos politiques municipales;
- le soutien à l'emploi et à l'économie locale ;
- la concertation citoyenne, boussole de cette municipalité.

Ce budget a également la particularité de prévoir les inscriptions budgétaires permettant à notre collectivité de sortir un emprunt toxique de sa dette avec l'aide sollicitée auprès du Fonds de soutien aux emprunts à risque (dits structurés). Cet emprunt toxique est une épée de Damoclès au dessus de nos têtes, cependant les bons résultats de 2015 nous permettrons, avec cette aide de l'État, de désintoxiquer ce prêt et de tourner une page.

Voilà le budget que je vous propose. Le cap est fixé, les enjeux définis. Nos priorités sont conformes aux orientations présentées.

Ce budget 2016 sert à la cohésion de tous les quartiers et de leurs habitants. Il définit le cadre des actions que nous aurons à conduire, au service de nos concitoyens. C'est un budget qui met notre ville en mouvement. C'est un budget responsable et volontaire.

Maintenons le cap !

Christophe Choserot

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE

I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1 – BALANCE GÉNÉRALE.....	p 9
2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	p 10
2.1 - Les dépenses de fonctionnement.....	p 10
2.1.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général.....	p 11
2.1.2 – Chapitre 012 : charges de personnel	p 11
2.1.3 – Chapitre 65 : charges de gestion courante.....	p 12
2.1.4 – Chapitre 66 : charges financières	p 12
2.1.5 – Chapitre 67 : charges exceptionnelles.....	p 12
2.1.6 – Chapitre 022	p 13
2.1.7 – Les mouvements d'ordre	p 13
2.2 - Les recettes de fonctionnement.....	p 14
2.2.1 – Chapitre 013 : atténuation de charges	p 15
2.2.2 – Chapitre 70 : produits des services du domaine	p 15
2.2.3 – Chapitre 73 : impôts et taxes.....	p 15
2.2.4 – Chapitre 74 : dotations et participations.....	p 15
2.2.5 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.....	p 16
2.2.6 – Chapitre 77 : produits exceptionnels.....	p 15
2.2.5 – Les opérations d'ordre.....	p 16
3 – SECTION D'INVESTISSEMENT	P 18
3.1 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	p 18
3.1.1 - La balance de la section d'investissement.....	p 18
3.1.2 - Les dépenses d'investissement.....	p 19
3.1.3 - Les recettes d'investissement.....	p 21
4 – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE.....	P 23

II - MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

II.I - AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme

1.1 - PARTICIPATION CITOYENNE.....	p 25
1.2 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE.....	p 25
1.2.1 – Parcs, jardins et espaces verts.....	p 25
1.2.2 – Maintenance des espaces publics communaux.....	p 26
1.3 - URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE.....	P 26
1.3.1 – Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux.....	p 26
1.3.2 – Mise en œuvre de l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public	p 27
1.3.3 – Équipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments.....	p 28
1.3.4 – Le site des grandes Brasseries.....	p 28
1.3.5 – Eau et d'énergie.....	p 28
1.3.6 – Urbanisme opérationnel et planification foncière.....	p 28
1.4 - POLICE MUNICIPALE.....	P 29

II.II - AXE 2 : Éducation, Petite Enfance, Jeunesse

2.1 - ÉDUCATION.....	p 29
2.1.1 – Crédits, subventions et partenariats dédiés aux écoles.....	p 29
2.1.2 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité.....	p 30
2.1.3 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité.....	p 30
2.1.4 – Des projets en vue de réduire les inégalités.....	p 30
2.1.5 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires.....	P 30
2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE.....	p 30

II.III - AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap et Développement économique, Soutien au Commerce et à l'Artisanat

3.1 – SOLIDARITÉ.....	P 30
3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de solidarité.....	p 30
3.1.2 – Seniors et handicap.....	p 31
3.1.3 – Soutien au CCAS : l'accompagnement & l'aide aux personnes.....	p 31
3.1.4 – Agir sur l'emploi – Facteur d'inclusion sociale.....	p 33
3.1.5 – Soutien renouvelé aux associations engagées dans le domaine de la solidarité et de la Politique de la Ville	p 33

II.IV - AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

4.1 – ÉQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS.....p 34

4.2 – FÊTES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES.....p 35

4.3 – SPORTS ET LOISIRS.....p 35

III – FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

5.1 – RESSOURCES HUMAINES.....p 37

5.2 – PATRIMOINE ET ASSURANCE.....p 37

5.3 – COMMUNICATION.....p 38

5.4 – ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE.....p 38

BUDGET ANNEXE : BÂTIMENT RUE CUÉNOT

I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1 – IMPACT SUR LE BUDGET DE LA VILLE.....p 40

2 – BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE.....p 41

3 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....p 42

3.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général.....p 43

3.2 – Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.....p 43

3.3 – Chapitre 66 : charges financières p 43

3.4 – Les mouvements d'ordre..... p 43

4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT p 44

4.1 – Chapitre 70 : produits des services..... p 44

4.2 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante p 44

4.3 – Excédent de fonctionnement p 45

5 – SECTION D'INVESTISSEMENT.....p 46

**Rapport de présentation
BUDGET PRIMITIF
2016**

Budget principal de la ville



Conseil Municipal du 25 mars 2016

I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1- BALANCE GÉNÉRALE

Le présent budget a été conçu avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **17,071 millions d'euros** (contre 14,472 M€ en 2015 avant Décisions modificatives et 15,247 M€ après).

En investissement : le total de cette section représente **4,082 millions d'euros** dont 2,341 millions d'euros de dépenses réelles auxquelles correspondent 0,875 millions d'euros de recettes réelles (hors restes à réaliser).

Comme chaque année, et afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

La section de fonctionnement s'élève à **12,99 millions d'euros**, dont 10,396 M€ de dépenses réelles et 10,751 M€ de recettes réelles.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	10 395 967	10 750 514	2 341 252	875 265	12 737 219	11 625 779
Opérations d'ordre	2 593 820	744 060	1 273 980	3 123 740	3 867 800	3 867 800
Opérations de l'exercice	12 989 787	11 494 574	3 615 232	3 999 005	16 605 019	15 493 579
Restes à réaliser 2015			266 546	82 550	266 546	82 550
Excédents ou déficits reportés		1 495 213	199 777		199 777	1 495 213
Total du budget	12 989 787	12 989 787	4 081 555	4 081 555	17 071 342	17 071 342
<i>Budget primitif 2015 avec DBM (pour mémoire)</i>	<i>12 092 311 €</i>	<i>12 092 311 €</i>	<i>3 154 481 €</i>	<i>3 154 481 €</i>	<i>15 246 792 €</i>	<i>15 246 792 €</i>
<i>Pourcentage d'évolution</i>	<i>7,42%</i>	<i>7,42%</i>	<i>29,39%</i>	<i>29,39%</i>	<i>11,97%</i>	<i>11,97%</i>

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2015, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives et les Décisions Modificatives Techniques de cessions.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2015 ET DBM	Proposition 2016	Évol. 2016/2015
	Mouvements réels			
011	Charges à caractère général	3 188 987	3 249 285	1,89%
60	achats (DBM -1 700 €)	761 633	723 600	-4,99%
61	services extérieurs	1 030 101	1 091 324	5,94%
62	autres services extérieurs (DBM +1 700 €)	1 334 233	1 367 981	2,53%
63	impôts et taxes (DBM +200 €)	63 020	66 380	5,33%
012	Charges de personnel	4 592 715	4 677 703	1,85%
014	Atténuation de produits (DBM +45 119 €)	45 319	46 000	1,50%
65	Charges de gestion courante (DBM +3 768 €)	1 339 912	1 164 048	-13,13%
	dont prise en charge du déficit du budget annexe	600 903	457 916	-23,80%
	Total dépenses de gestion des services	9 166 933	9 137 036	-0,33%
66	Charges financières	380 588	812 380	113,45%
	dont intérêts des emprunts	350 000	340 000	
	dont ICNE - ICNE N-1	10 888	8 660	
	dont indemnité de remboursement anticipé		441 720	
67	Charges exceptionnelles (DBM +3 000 €)	26 900	18 000	-33,09%
022	Provision pour dépenses imprévues (DBM -40 600 €)	59 400	428 551	
	Total des dépenses réelles	9 633 821	10 395 967	7,91%
	Mouvements d'ordre			
023	Virement à section d'investissement (DBM +18 342 €)	1 501 430	1 872 325	24,70%
042	Opérations de transfert entre section (+ DMT)	957 059	721 495	-24,61%
	dont part IRA objet prêt et fonds de soutien		256 640	
	dont Amortissements (DBM + 8 008,86 €)	315 908	311 135	
	dont part N étalement de la charge		53 720	
	dont Provisions pour risques et charges financiers	100 000	100 000	
	dont Autres (DM techniques sur cessions +488 895,46 €)	488 895		
	dont différences sur réalisation (DMT +52 255,97 €)	52 256		
043	Opérations ordre à l'int. de la section fonct.			
	Total des dépenses d'ordre	2 458 489	2 593 820	5,50%
002	RÉSULTAT REPORTE			
	total général	12 092 311	12 989 787	7,42%

Hors charges financières (intérêts de la dette, ICNE et sortie d'un emprunt à risque) et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de **0,33 %** par rapport au BP 2015.

2.1.1. - Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant de **3.249.285 €** enregistre une hausse de **1,89 %** (contre une hausse de 1,55 % au BP 2015 hors DBM). Il comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures, de marchandises, d'études, de prestations de services, de matériels et d'équipement.

Ces comptes enregistrent une baisse de 4,99 % par rapport à 2015 avec une gestion plus rigoureuse sur les achats de prestations de service, notamment des prévisions de dépenses contenues sur les énergies et combustibles (- 7.500 €), des fournitures administratives en baisse avec la mise en place de la gestion électronique des documents et la dématérialisation comptable (- 1.850 €). Les crédits « achats de repas et goûters » enregistre une baisse par rapport aux prévisions du BP 2015 pour tenir compte de l'exécution (prévu 265.900 € pour un réalisé de 222.876 €).

- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations ainsi que les frais d'études et de recherche.

Ces comptes enregistrent une augmentation de 5,94 % par rapport au BP 2015. Un ajustement des crédits sur les contrats de maintenance a été nécessaire compte tenu de l'exécution 2015 : c'est une prévision de 336.934 € inscrite au BP 2016 contre 279.150 € en 2015 alors que son exécution a atteint 328.210 €. Des prévisions supérieures notamment pour les versements à des organismes de formation compte tenu des demandes des agents et pour tenir compte de la prestation cantine assurée par J.B THIERRY depuis la rentrée scolaire.

- **les autres services extérieurs** (comptes 62), tels que des remboursements de frais à d'autres collectivités et organismes, les frais postaux et de télécommunications, d'impression, de transport, ainsi que diverses cotisations.

Ces comptes enregistrent une augmentation de 2,53 % avec des inscriptions complémentaires pour les indemnités aux comptables du trésor qui n'ont pas fait l'objet de décompte sur les exercices 2014 et 2015 ; pour les rémunérations d'intermédiaires (DPE, contentieux, étude géotechnique et diagnostic) ; pour les transports (voyage supplémentaire pour les seniors), les voyages et déplacements (notamment pour prendre en compte ceux liés aux formations) et pour prendre en compte, suite à la signature de la convention avec la Ville de Nancy, les frais de scolarités des enfants maxévillois.

- **les impôts, taxes et versements assimilés** (comptes 63). Ces comptes enregistrent les taxes foncières sur les propriétés communales et les cotisations à caractère obligatoire dont, notamment, la redevance des ordures ménagères à la Communauté Urbaine du Grand Nancy. L'augmentation enregistrée correspond à celle enregistrée sur les bases et à la modification ou le transfert de certaines acquisitions.

2.1.2. - Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 1,85 % après avoir augmentées de 0,94 % en 2015. Elles se décomposent comme suit :

	BP 2015	BP 2016	% d'évolution
Personnel permanent	4.486.243 €	4.545.559 €	1,32 %
Emplois aidés	106.472 €	132.144 €	24,11 %
	4.592.715 €	4.677.703 €	1,85 %

- les charges de personnel permanent, qui augmentent de 1,32 % pour prendre en compte :
 - le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes ;
 - le relèvement du taux des cotisations employeur à la CNRACL de 0,1 % ;

- le relèvement du taux des cotisations employeur à l'IRCANTEC de 0,12 % ;
 - l'augmentation du SMIC : 0,6 % ;
 - l'augmentation à un titre de ticket restaurant par jour travaillé.
- les charges emplois aidés, qui augmentent de 24,11 % et correspondent à une politique municipale d'insertion et d'emploi en lien avec les partenaires, qui se traduit par une inscription budgétaire de 12 CUI-CAE et d'un emploi d'avenir dont deux seront intégrés dans la fonction publique en 2016.

La charge globale représente environ **45 % des dépenses réelles** de fonctionnement de la collectivité et est atténuée par **403.060 €** de recettes estimées à encaisser principalement au titre de remboursement par les assurances des traitements des agents en congé de maladie, de subventions au titre des CAE versées par l'État, au remboursement des charges du personnel mis à disposition de la Caisse des écoles pour valorisation et au remboursement de décharge syndicale.

2.1.3. - Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contingents et participations obligatoires, les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations et les petites dépenses de gestion courante.

D'un montant total de **1.164.048 €** ce chapitre enregistre une baisse de **13,13 %**.

Il se décompose principalement comme suit :

- des crédits pour couvrir un éventuel déficit du budget annexe Bâtiment Rue Cuénot qui sont évalués à 457.916 € contre 600.903 € en 2015 (la prévision 2015 tenait compte du déplaçonnement du franc suisse en début d'année qui portait le taux d'intérêt d'un emprunt de 1,88 % en 2014 à près de 10 %). Cette nouvelle évaluation tient compte de cet emprunt à risque et notamment de sa renégociation.
- des crédits concernant les élus, compte tenu de l'augmentation des cotisations de retraite et de sécurité sociale et des frais de missions qui après avoir été fixés à 15.000 € en 2014, à 2.000 € en 2015, sont ramenés à 1.000 € pour 2016.
- d'une inscription budgétaire de crédits pour soutenir les associations en 2016 d'un montant de 499.350 € contre 550.452 € en 2015. Cette diminution concerne principalement la subvention de la Caisse des Écoles qui a été ramenée au même niveau que les années antérieures, cette dernière ayant comblé pratiquement la totalité de son déficit et au non renouvellement de la subvention au Collectif Be (ex Matéria Prima) qui n'est plus à Maxéville.

2.1.4. - Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

- les intérêts des emprunts en cours pour 340.000 € (contre 350.000 € en 2015)
- 15.000 € pour les intérêts de tirage éventuel de la ligne de trésorerie
- 5.500 € pour perte de change sur emprunt à devise (contre 4.700 € en 2015)
- 8.659,63 € au titre des ICNE (N et N-1) (contre 10.888,44 € en 2015)
- 1.500 € en prévision des frais d'actualisation de la vente en annuité par l'EPFL du Pavillon Collin,
- et, conformément aux orientations de l'État, **441.720 € d'indemnité de remboursement anticipé** de la partie de l'emprunt à risque enregistrée sur le budget principal

Une délibération spécifique sera présentée en conseil municipal précisant les modalités de sortie de l'emprunt à risque.

2.1.5. - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (18.000 €)

Ce compte regroupe les dépenses, qui comme le libellé l'indique, revêtent un caractère exceptionnel et qui sont difficilement prévisibles (secours et dots, bourses et prix versés directement au Maxévillois, titres annulés sur exercice antérieur et pénalité de retard).

2.1.6. - Chapitre 022

428.551,43 € de provision pour **dépenses imprévues**. Ces crédits permettant un ajustement des prévisions en cours d'exécution, ils ne sont ventilés que par Décision Budgétaire Modificative. Ils tiennent principalement compte des incertitudes liées à la sortie de l'emprunt à risque au moment de l'élaboration budgétaire.

2.1.7. - Les mouvements d'ordre

2.593.820,11 € contre 1.883.438 € en 2015 avant décisions modificatives techniques des cessions notamment.

Ils regroupent le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, provisions et les charges à répartir.

- a) **Le virement à la section d'investissement d'un montant de 1.872.325,11 €** qui inclut la Dotation Politique de la Ville (DPV : ex DDU) dont la recette doit être enregistrée, depuis 2014, en section de fonctionnement alors qu'elle couvre des dépenses d'investissement à hauteur de 80 % du montant prévisionnel Hors Taxe des opérations concernées, soit :
- * 144.345,60 € au titre de la DDU 2013 informatique dans les écoles (contre 230.400 € en 2015),
 - * 292.000 € au titre de la DDU 2014 aires de jeux et complexe Léo Lagrange,
 - * 83.840 € au titre de dossiers complémentaires 2014 (Maisons de la Crusnes et École maternelle Moselly) soit un total de **536.025,60 €** qui doivent couvrir **804.038 €** de dépenses d'investissement
- b) **L'indemnité de remboursement anticipé (IRA) de l'emprunt à risque** correspondant à la part Fonds de soutien de l'État qui sera versée sur 13 années, capitalisée sous forme de prêt sans mouvement de l'établissement bancaire d'un montant de **256.640 €**
- c) **Les dotations aux amortissements d'un montant de 311.135 €**
- d) **La part N de l'étalement de la charge** correspondant au fonds de soutien de l'État capitalisé sous forme de prêt sans mouvement auquel on additionne la part autofinancée de la ville (256.640 € + 441.720 €) divisée par 13 années (fonds de soutien versé sous forme d'annuité sur 13 ou 14 ans suivant le signature de la convention à passer avec l'État et l'établissement bancaire), soit **53.720 €**
- e) **La provision pour risques et charges financiers de 100.000 €**

la règle de l'équilibre réel :

La loi impose aux collectivités territoriales d'adopter leur budget en équilibre réel ; cela se traduit notamment par la nécessité de rembourser le capital des annuités d'emprunt (**957.2660 €**) à l'aide de ressources propres :

- | | |
|--|-------------|
| • virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement | 1.872.325 € |
| • fonds de compensation de la TVA | 130..000 € |
| • dotations aux amortissements | 311.135 € |
| • provisions pour risques et charges | 100.000 € |

La règle de l'équilibre est largement respectée, dans la mesure où les ressources propres atteignent globalement 2.413.460 €.

Il n'y a pas d'inscription de crédits éventuels pour les moins values sur cession ces derniers faisant l'objet de Décisions Modificatives Techniques qui interviennent au fur et à mesure de l'année par prélèvement automatique des crédits prévus en section d'investissement - chapitre 024 "Produits des cessions", chaque fois que nous cédon's un patrimoine (terrain, propriété, matériels...). Ces décisions ont porté sur des inscriptions complémentaires de 541.151 € en 2015.

2.2.– LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	BP 2015 ET DBM	PROPOSITIONS BP 2016	Variations	
				En euros	En %
	Mouvements réels				
013	Atténuation de charges	194 000	212 000	18 000	9,28%
70	Produits des services, du domaine	370 482	352 034	-18 448	-4,98%
	dont remboursement CDE frais de personnel	55 000	54 000		-1,82%
73	Impôts et taxes	5 461 249	5 468 727	7 478	0,14%
73111	Contributions directes (DBM +45.119 €)	3 008 119	3 023 527		0,51%
7321	Compensation TP	1 961 700	1 961 700		0,00%
73222	Dotation de solidarité communautaire	372 000	382 000		2,69%
73681	Taxe locale sur la publicité extérieure	9 330	11 500		23,26%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	110 000	90 000		-18,18%
	Autres	100	0		-100,00%
74	Dotations et participations	4 495 745	4 584 900	89 155	1,98%
7411	Dotation forfaitaire	1 183 000	975 000		-17,58%
74121	Dotation de solidarité rurale	142 000	178 000		25,35%
74123	Dotation de solidarité urbaine (DBM +268 €)	1 791 268	2 097 000		17,07%
74127	Dotation nationale de péréquation	19 000			-100,00%
74718	Autres État (emplois aidés)	95 227	101 154		6,22%
7472	Participation Région	1 000	2 000		100,00%
74741	Participation communes membres du Groupement	4 000	5 500		37,50%
74748	Participations autres communes (DBM -4.000 €)	146 100	173 000		18,41%
7475	Participation CUGN	10 000	20 000		100,00%
7478	Participation autres organismes	170 500	186 500		9,38%
74832	Attribution du fonds départemental	30 610	30 610		0,00%
7483	Compensations fiscales État	223 000	204 000		-8,52%
748372	Dotation de développement urbain	606 240	536 026		-11,58%
7488	Autres	73 800	76 110		3,13%
75	Autres produits de gestion courante	128 338	111 663	-16 675	-12,99%
	Total recettes de gestion des services	10 649 814	10 729 324	79 510	0,75%
76	Produits financiers	2 260	19 791	17 531	775,69%
	dont part N fonds de soutien sortie des emprunts à risque		19 741		
77	Produits exceptionnels	683 612	1 400	-682 212	-99,80%
	dont DM Techniques "produits des cessions" (+480.311,85 €)	480 312		-480 312	
	dont Indemnités de sinistres et autres (+12 287 €)	203 300	1 400	-201 900	-99,31%
	Total des recettes réelles	11 335 686	10 750 514	-585 172	-5,16%
	Mouvements d'ordre				
042	Transferts entre section				
722	Immobilisations corporelles (ex Travaux en régie)	8 000	45 700	37 700	471,25%
773	Mandats annulés				
776	DM Techniques "diff./réalisations (négatives)" (+68.840)	60 840			
796	Transfert de charges sortie des emprunts à risque		698 360		
043	A l'intérieur de la section				
	Total des recettes d'ordre	68 840	744 060	675 220	980,86%
002	RÉSULTAT REPORTÉ	687 785	1 495 213	807 428	117,40%
	total général	12 092 311	12 989 787	897 477	7,42%

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors résultat reporté antérieur (1.495.213 €) baissent de 5,16%. Hors produits exceptionnels des cessions qui font l'objet de décisions modificatives techniques lors de leur exécution et hors produits financiers, elles augmentent de 0,75 % par rapport à 2015.

2.2.1. - Chapitre 013 : Atténuation de charges (212.000 €)

Ce chapitre concerne plus particulièrement le remboursement des traitements des agents en congés de maladie et du fonds de compensation de l'État du supplément familial.

2.2.2. – Chapitre 70 : Produits des services du domaine (352.034 €)

Ce chapitre regroupe les achats et prestations réglés par la commune et refacturés (redevance ordures ménagères, eau et électricité aux locataires, CLSH aux familles, restauration scolaire, téléassistance ...).

2.2.3. – Chapitre 73 : Impôts et taxes : (5.468.727 €)

Compte tenu de la situation très préoccupante des finances de la ville de Maxéville qui présentait une épargne nette négative depuis plusieurs années, le conseil municipal a opté pour l'augmentation des taux en 2015. Cette mesure, associée à une gestion rigoureuse des crédits en dépense, a permis d'afficher une épargne positive en 2015.

Le produit attendu des contributions directes de 2016 est de **3.023.527 €** (28,12 % des recettes réelles) avec le coefficient de valorisation des bases de la loi de finance de 1% et sans augmentation des taux :

- taxe d'habitation et taxe d'habitation sur les logements vacants	11,35 %
- taxe foncier bâti	14,95 %
- taxe foncier non bâti	16,76 %

Le montant par habitant s'élève à **304,48 € en 2016** contre **451 €/habitant pour les communes de la même strate en 2014**.

En ce qui concerne les dotations de la CUGN au titre de la T.P.U. et de la D.S.C. c'est un montant de **2.343.700 €** qui a été provisionné soit **21,80 % des recettes réelles** contre 2.333.700 € en 2015 (21,59 % des recettes réelles).

Les autres impôts et taxes, tels que la taxe sur les emplacements publicitaires, les impôts sur les spectacles, la taxe additionnelle aux droits de mutation, sont inscrits pour un montant de **101.500 €** (contre 119.430 € en 2015), soit **0,94 % des recettes réelles**. La diminution est consécutive aux lois de finances 2015 et 2016 qui prévoient une incitation à la libération du foncier constructible et à la construction de logements par l'aménagement des droits de mutation à titre gratuit.

2.2.4. – Chapitre 74 : Dotations et participations : (4.584.900 €)

Ce chapitre regroupe principalement les dotations et compensations versées par l'État (DGF - D.S.U./D.S.R. - C.A.E. – D.P.V./D.D.U.), ainsi que des participations d'autres collectivités.

L'augmentation constatée de 1.98 % par rapport aux prévisions 2015 (conformément à la loi de finances 2016 et le pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités locales) s'explique plus particulièrement par la progression des dotations de péréquation qui se traduit pour Maxéville par une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale.

2.2.5. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : (111 663 €)

Ce chapitre enregistre les loyers divers (logements, garages, jardins...). La diminution est principalement la conséquence de la chute de l'indice des coûts de la construction et l'arrêt du loyer du CMS centre annoncée en fin de troisième trimestre.

2.2.6. – Chapitre 77 : Produits exceptionnels

C'est une provision de 1.400 € qui a été inscrite pour notamment d'éventuelles pénalités de retard dues par la Trésorerie (1.000 € sont prévus en dépense pour ceux du ressort de la ville).

2.2.7. – Les opérations d'ordre

Une provision de 45.700 € pour d'éventuelles immobilisations corporelles (ex travaux en régie) et 698.360 € de transfert de charges qui représentent la totalité de la charge de l'indemnité de rachat anticipé réglée directement par la ville et de la part du fonds de soutien de l'État concernant la part emprunt à risque supportée par le budget principal.

L'excédent de fonctionnement reporté

Au vu des résultats prévisibles 2015 après prise en compte des résultats antérieurs (+ 687.785,14 €), le résultat reporté est de **1.878.985,99 €**. Compte tenu que la section d'investissement présente un besoin de financement, ce résultat a été repris par anticipation de la façon suivante :

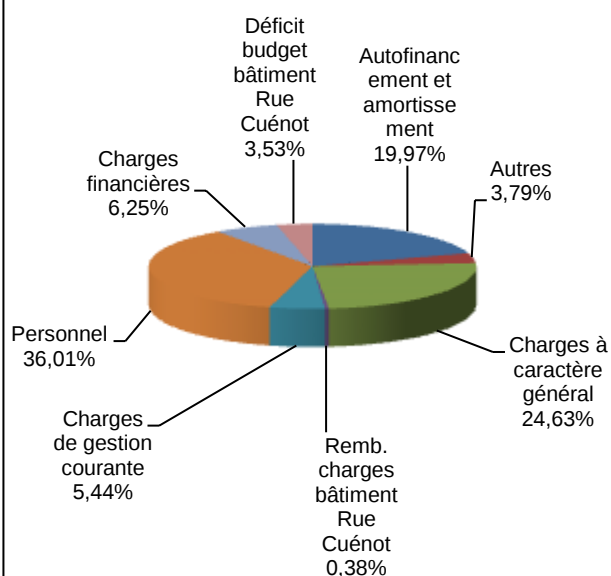
- 1.495.213,03 € en section de fonctionnement
- 383.772,96 € en section d'investissement pour couvrir son besoin de financement.

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes)	1 849 760 €
--	--------------------

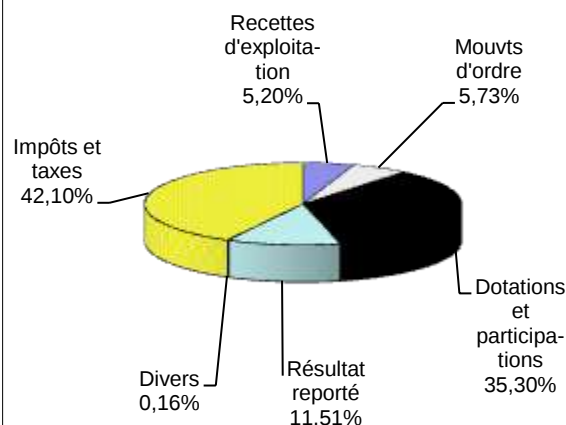
Contre 1.875.438 € en 2015

RÉPARTITION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 12.989.787 €

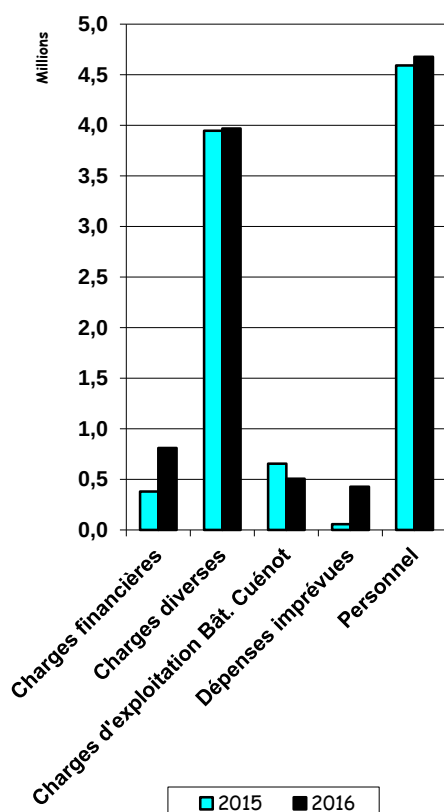


RECETTES : 12.989.787 €



ÉVOLUTION 2016/2015

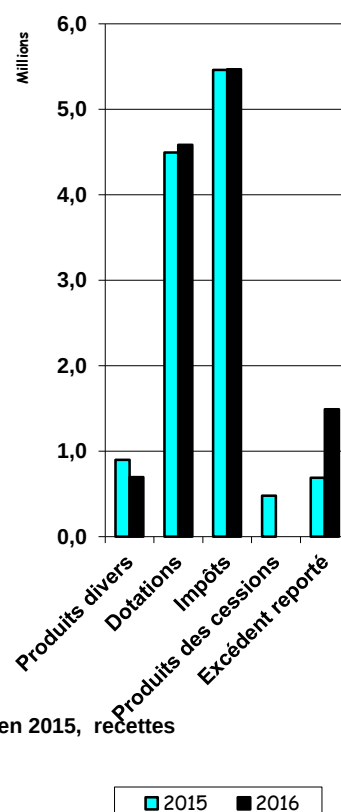
DEPENSES REELLES : 10.395.967 €



RECETTES REELLES : 10.750.514 €

€

(hors résultat reporté de 1,495.213 €)



Y compris, en 2015, recettes

3. - SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1.– LA BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations de l'exercice

Les **dépenses réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **2.341.252 euros** et comprennent

- Les dépenses financières	1 018 000 €
dont remboursement du capital de la dette	755 000 €
dont 1ère annuité convention EPFL	202 900 €
dont prêt remboursable à la Caisse des Écoles	60 000 €
dont dépôt et cautionnement	100 €

- Les dépenses d'équipement	1 323 252 €
dont opérations non individualisées	1 169 452 €
dont participation éventuelle déficit ZAC	50 000 €
dont opérations individualisées	103 800 €

2 341 252 €

Mouvements d'ordre

Travaux en régie	45 700 €
Pénalités renégociation de dette	698 360 €
Opérations patrimoniales	529 920 €

1 273 980 €

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice sont composées :

- Les recettes financières	573 773 €
dont Fonds de compensation T.V.A.	130 000 €
dont Excédent de fonctionnement capitalisé	383 773 €
dont prêt remboursable à la Caisse des Écoles	60 000 €

- Les recettes d'équipement	63 070 €
dont sub. pour opérations non individualisées	20 000 €
dont sub. pour opérations individualisées	43 070 €
dont emprunt d'équilibre	0 €

- Les prévisions de produits de cessions	238 422 €
---	------------------

875 265 €

Mouvements d'ordre

dont virement de la section de fonctionnement	1 872 325 €
dont dotations aux amortissements	311 135 €
dont provision pour risque et charge financiers	100 000 €
dont part emprunt fonds de soutien	256 640 €
dont pénalités renégociation dette part N	53 720 €
dont sortie et entrée emprunt	529 920 €

3 123 740 €

Les résultats de l'année N-1

- Restes à réaliser en dépenses	266 546 €
dont dépenses d'équip. pour ops non individualisées	177 684 €
dont dépenses d'équip. pour autres opérations	88 861 €

- Déficit reporté	199 777 €
--------------------------	------------------

Total des dépenses 4 081 555 €

- Restes à réaliser en recettes	82 550 €
dont recettes pour ops non individualisées	82 550 €
dont recettes d'équip. pour autres opérations	€

- Excédent reporté	0 €
---------------------------	------------

Total des recettes 4 081 555 €

3.2.– LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des investissements inscrits en 2016 hors reports et mouvements d'ordre s'élève à **2.341.252 €** contre 2.439.504 € avant D.B.M. en 2015. A ces investissements il faut ajouter **266.546 €** de crédits reportés et **199.777 €** de déficit de l'exercice 2015 à ceux ouverts sur 2016. Le classement des investissements par nature permet de distinguer :

- **LES DÉPENSES FINANCIÈRES**, qui s'élèvent à **1.018.000 €**, sont constituées principalement du remboursement du capital des emprunts pour 755.000 euros (contre 746.000 euros en 2015), de la 1ère annuité due à l'EPFL pour l'acquisition du pavillon Colin (202.900 €, déjà prévue en 2015 mais qui n'a pas pu être réglée compte tenu du retard dans la rédaction des actes), 60.000 € de prêt remboursable à la Caisse des Écoles pour résoudre ses problèmes de trésorerie avant le versement de la subvention de l'État, ainsi que des inscriptions comptables de 100 € pour des cautionnements,
- **LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS** (hors reports n-1), d'un montant de **1.323.252 €**, sont répartis en opérations non individualisées et opérations individualisées.

1) En opérations non individualisées (1.219.452 €)

- **des immobilisations incorporelles** (chap. 20 et 204) pour un montant de **129.397 €** dont une provision de **50.000 €** dans le cadre du Déficit de la ZAC du CLB (nouvelle convention signée en 2015), **49.397 €** pour des études dont 20.897 € dans le cadre de la convention avec l'EPFL pour le devenir des caves (reliquat, une seule facture en 2015), 25.000 € pour des études de faisabilité (déjà inscrites en 2015) et 3.500 € pour une étude sur la stabilité de la charpente salle des quais ; **30.000 €** (même montant qu'au BP 2015 avant DBM) qui représentent les primes versées aux Maxévillois dans le cadre de l'amélioration de l'habitat : façades, acoustiques, aménagements...
- **des immobilisations corporelles** (chap. 21) ou acquisitions dont le montant **831.461 €** représente essentiellement :
 - . Les acquisitions en mobilier et matériel (232.110 €) : des crédits ont été prévus pour l'acquisition de matériel informatique pour les agents de la collectivité, le marché avec ADISTA prenant fin en cours d'année (location),
 - . Les acquisitions de terrains et autres constructions (15.000 €),
 - . 58.230 € pour des aménagements et des travaux divers à l'Espace E.P. JACOBS (conformité, étanchéité, et porte),
 - . 526.121 € de travaux dans nos bâtiments intégrés directement à leur valeur nette comptable sur l'exercice (dont 101.000 € pour les cimetières, 21.500 € de travaux hors ANRU pour les bâtiments scolaires, 123.000 € pour la toiture des maisons de la Crusnes (dossier DDU 2014), 165.000 € pour la toiture et l'étanchéité du gymnase Marie Marvingt, le reste pour des petits travaux et la première phase du programme d'AD'AP.
- **des Immobilisations en cours** (chap. 23) ou travaux qui s'élèvent à **258.594 €**

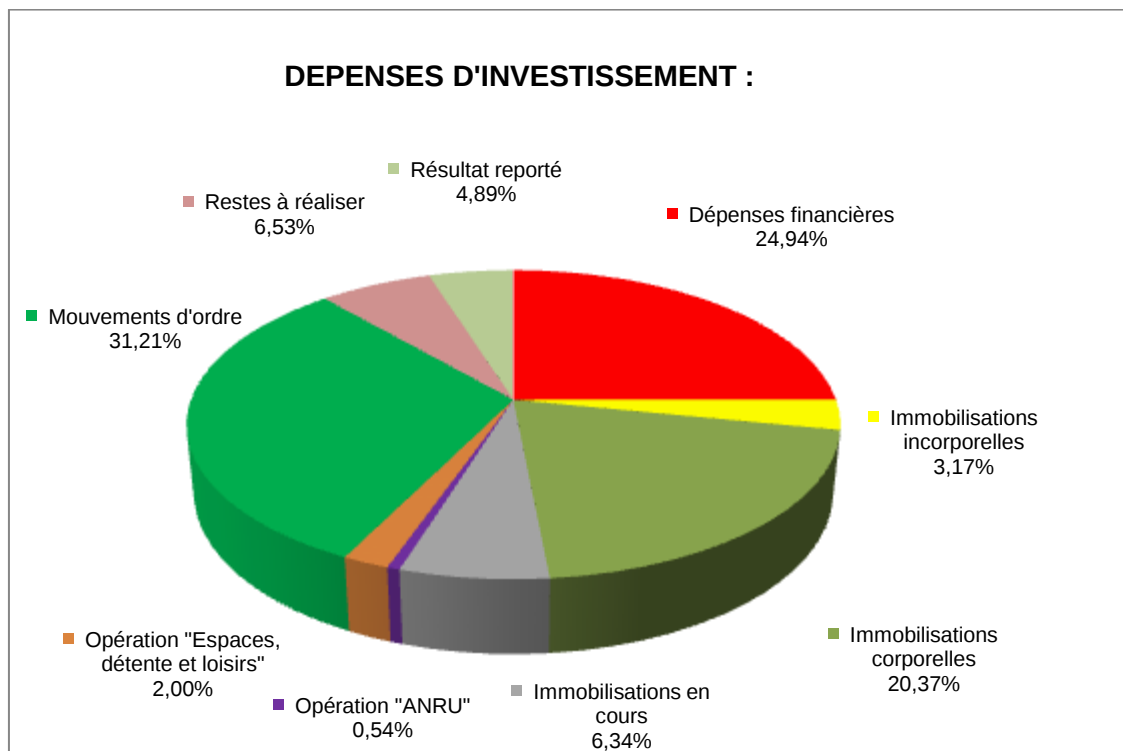
2) En opérations individualisées (103.800 €)

- **dans le cadre des opérations ANRU** : 22.200 € d'inscriptions nouvelles dont 13.000 € de participation de la ville pour les études Urbaines et 9.200 € pour la concertation
- **dans le cadre des opérations "Espaces, Détente et Loisirs"** 81.600 € dont 55.000 € pour la rénovation des aires de jeux (dossier DDU 2014) et 26.600 € dans le cadre du programme AD'AP pour le parc de la Mairie.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 040 : une prévision de **45.700 €** pour des travaux en régie et la constatation des pénalités de renégociation de dettes d'un montant de **698.360 €**.

Au chapitre 041 : **529.920 €** correspondant à la sortie de l'emprunt à risque et l'entrée du nouvel emprunt.



LE DEFICIT DE L'EXERCICE 2015 s'élève à 199.777 €

LES REPORTS (266.546 €) se répartissent de la façon suivante :

- 47.937 € de travaux en cours dans le cadre de l'ANRU (opération 100)
- 40.924 € dans le cadre de la DDU 2014 pour la énovation des aires de jeux de la ville (opération 300)
- La part due par la ville pour les travaux sur la ZAC du C.L.B. 2014 au titre de l'ancienne convention (cette somme a été réglée, le décompte étant arrivé fin d'exercice 2015)
- Des cessions de terrains non encore exécutées pour 5.470 €
- 21.587 € concernant des acquisitions de matériels divers dont les factures ne sont pas parvenues sur l'exercice 2015
- 150.628 € d'agencements et de travaux dans nos bâtiments avec notamment 17.125 € pour les cimetières, 73.622 € de travaux à l'hôtel de ville, 16.184 € pour l'Eglise, 7.353 € pour l'amélioration des réseaux informatiques des écoles, 10.844 € sur la vidéo tranquillité , 24.127 € dans le cadre de la salle des fêtes en cours de régularisation.

3.3.– LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors mouvements d'ordre de 3.123.740,11 € (dont **1.872.325,11 €** de virement de la section de fonctionnement), les **recettes d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **875.265 €** et se décomposent comme suit :

Des dotations et subventions (chap. 10 et 13), d'un montant de **576.843 €** comprennent :

- le Fonds de Compensation de la TVA pour 130.000 €,
- 383.773 € d'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit de la section
- Une prévision de 20.000 € de la Fondation du patrimoine pour la remise en état du Lavoir
- 43.070 € de recettes attendues sur l'exercice 2016 au titre du PRU (opération 100).

Des créances (chap. 27), d'un montant de **60.000 €** correspondant au remboursement du prêt à la Caisse des Écoles.

Des prévisions pour produits de cessions (chap. 024), d'un montant de **238.422 €**.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 040 :

- Le virement de la section de fonctionnement de **1.872.325,11**

DÉSENDETTEMENT

Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement associée à l'enregistrement des subventions au titre de la Dotation de Développement Urbain et de la Dotation Politique de la Ville en section de fonctionnement, permettent **un virement de la section de fonctionnement qui couvre les besoins de la section d'investissement.**

- Une provision pour risque et charge sur emprunt de **100.000 €**
- La part de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt à risque correspondant au Fonds de soutien de l'État et à l'emprunt sans mouvement de l'établissement bancaire : **256.640 €**
- Les dotations aux amortissements pour **311.135 €**
- La part annuelle des pénalités de renégociations de dette objet de l'étalement de la charge pour **53.700 €**

Au chapitre 041 :

- La sortie de l'emprunt à risque et l'entrée du nouvel emprunt pour **529.920 €** (2 X 264.960 €).

Afin de continuer le désendettement de la ville, pour la seconde année consécutive, aucun emprunt d'équilibre n'est prévu au BP 2016 (chap. 16)

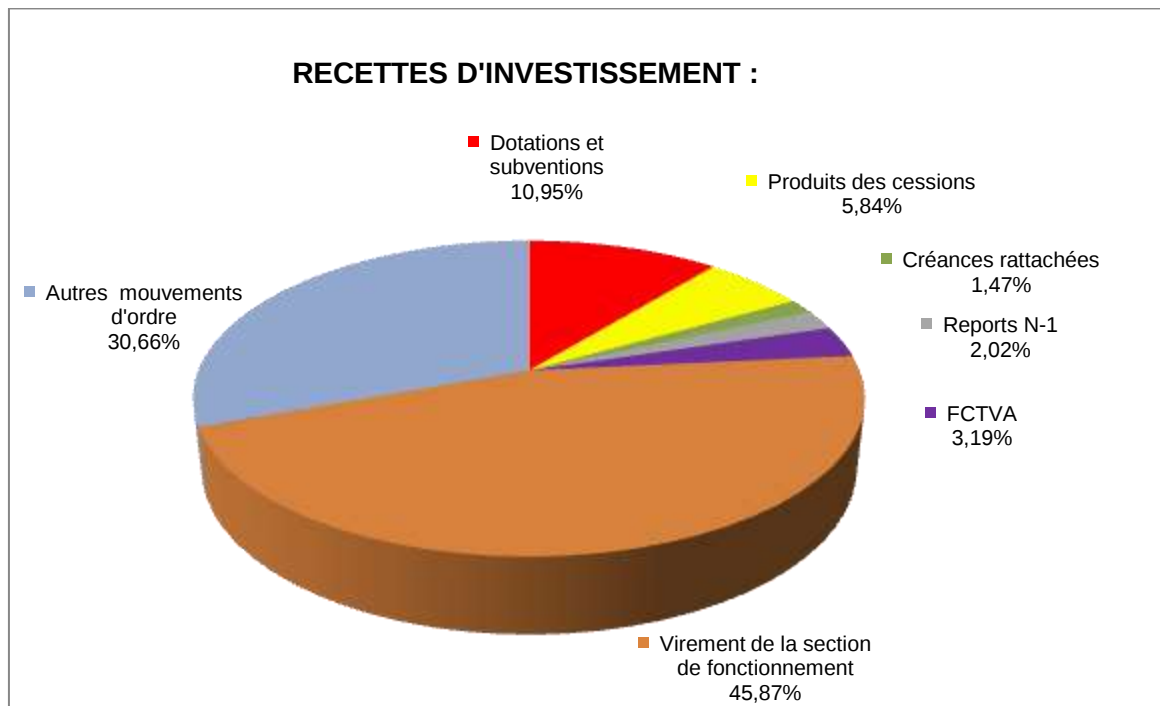
RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

- Total des annuités garanties à échoir dans l'exercice	1.382.573,83 €
- Annuités nette de la dette	1.297.900,00 €
Total des annuités d'emprunts	2.680.473,83 €
Recettes réelles de fonctionnement	10.750.514,14 €

Part des emprunts au titre de l'exercice en %	24,93 %
---	----------------

A ces recettes, il faut ajouter les restes à réaliser 2015 d'un montant de **82.550,00 €** :

- 36.000 € de subvention de l'État au titre du numérique dans les écoles
- 23.425 € de subvention au titre de la DDU 2012 portant sur le dossier de vidéo tranquillité
- 23.125 € de subvention du département au titre de la dotation communale d'investissement contractualisée sur les groupes scolaires (2013).



4. – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE

Les dépenses et les recettes sont réparties par fonction, conformément au plan comptable M.14.

Les dépenses ventilées dans les 9 fonctions utilisées et services généraux s'élèvent à **10,642 M€**.

Les crédits non ventilés représentent **37,66 % de la totalité**. Ils couvrent principalement le remboursement de la dette et les dépenses d'ordre transférées d'une section à l'autre pour réaliser l'autofinancement et les provisions diverses.

Les recettes ventilées s'élèvent à **1,439 M€**. Celles qui ne sont pas réparties représentent **91,57 %**. Elles sont constituées des contributions, des dotations de l'État, des éventuels emprunts, de la reprise des excédents et des opérations d'ordre.

SECTION	Non ventilé 01	Services Généraux	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Intervent. sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
---------	----------------	-------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--------------	-------------------------	-----------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	---------------

OPERATIONS DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	3 929 951,17	2 832 375,00	241 909,00	1 279 848,00	641 778,00	1 457 923,00	486 940,00	334 823,00	596 115,00	827 577,00	360 548,00	12 989 787,17
Recettes	11 696 726,17	423 654,00	110,00	233 708,00	13 000,00	233 300,00	44 255,00	191 960,00	39 400,00	11 574,00	102 100,00	12 989 787,17
Solde	7 766 775,00	-2 408 721,00	-241 799,00	-1 046 140,00	-628 778,00	-1 224 623,00	-442 685,00	-142 863,00	-556 715,00	-816 003,00	-258 448,00	
INVESTISSEMENT												
Dépenses	2 495 957,22	355 711,00	36 100,00	135 260,00	26 900,00	332 754,00			292 627,00	139 700,00		3 815 009,22
Recettes	3 935 935,07	20 000,00		30 000,00						13 069,89		3 999 004,96
Solde	1 439 977,85	-335 711,00	-36 100,00	-105 260,00	-26 900,00	-332 754,00			-292 627,00	-126 630,11		183 995,74

RESTES A RÉALISER

FONCTIONNEMENT												
Dépenses												
Recettes												
Solde												
INVESTISSEMENT												
Dépenses	3 700,00	76 320,52	3 595,09	95 878,57	101,72	46 318,92			20 302,46	20 328,46		266 545,74
Recettes				59 125,00						23 425,00		82 550,00
Solde	-3 700,00	-76 320,52	-3 595,09	-36 753,57	-101,72	-46 318,92			-20 302,46	3 096,54		-183 995,74

TOTAL GENERAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	3 929 951,17	2 832 375,00	241 909,00	1 279 848,00	641 778,00	1 457 923,00	486 940,00	334 823,00	596 115,00	827 577,00	360 548,00	12 989 787,17
Recettes	11 696 726,17	423 654,00	110,00	233 708,00	13 000,00	233 300,00	44 255,00	191 960,00	39 400,00	11 574,00	102 100,00	12 989 787,17
Solde	7 766 775,00	-2 408 721,00	-241 799,00	-1 046 140,00	-628 778,00	-1 224 623,00	-442 685,00	-142 863,00	-556 715,00	-816 003,00	-258 448,00	
INVESTISSEMENT												
Dépenses	2 499 657,22	432 031,52	39 695,09	231 138,57	27 001,72	379 072,92			312 929,46	160 028,46		4 081 554,96
Recettes	3 935 935,07	20 000,00		89 125,00						36 494,89		4 081 554,96
Solde	1 436 277,85	-412 031,52	-39 695,09	-142 013,57	-27 001,72	-379 072,92			-312 929,46	-123 533,57		
Total dépenses	6 429 608,39	3 264 406,52	281 604,09	1 510 986,57	668 779,72	1 836 995,92	486 940,00	334 823,00	909 044,46	987 605,46	360 548,00	17 071 342,13
Total recettes	15 632 661,24	443 654,00	110,00	322 833,00	13 000,00	233 300,00	44 255,00	191 960,00	39 400,00	48 068,89	102 100,00	17 071 342,13
Solde global	9 203 052,85	-2 820 752,52	-281 494,09	-1 188 153,57	-655 779,72	-1 603 695,92	-442 685,00	-142 863,00	-869 644,46	-939 536,57	-258 448,00	

II - MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

II - MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

II.I. AXE 1 – PARTICIPATION CITOYENNE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

1.1 - PARTICIPATION CITOYENNE

Quelques éléments clés :

- 34 ateliers ont été organisés,
- Les membres de l'atelier vélo ont décidé de se fédérer en association,
- 18 fêtes des voisins organisées par les habitants et soutenues par la Ville.

Pour cette nouvelle année, la construction des projets avec les habitants va se poursuivre au sein des ateliers, le chantier du square des aulnes (phase 2) et la conception partagée du parc Léo Lagrange seront les points forts de cette année. En y associant au maximum les différents types d'acteurs concernés par la thématique de l'atelier (institutionnels, écoles, associations, parents, nounous, Conseil municipal d'enfants, ...), la volonté de mener des projets collaboratifs constitue le fil conducteur de notre action.

Pour faire suite aux demandes formulées lors des ateliers, la mairie à travers l'implication de nombreux services (espace vert, services technique, communication, Police municipale ...) et avec ses partenaires assure le suivi et apporte des éléments de réponse concrets.

En 2016, une série de déambulations suivies de conseils de quartier seront organisées à 6 endroits différents de Maxéville afin de tenir compte des spécificités des « quartiers » de Maxéville.

Les budgets nécessaires à la mise en œuvre de la participation citoyenne sont liés au cadre de vie, à l'environnement, aux aires de jeux et à la communication. Ils apparaissent donc les budgets portés par les différentes délégations municipales correspondantes.

1.2 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Quelques éléments clés

- 11ha d'espaces verts et 600 m² d'espaces fleuris entretenus par les agents municipaux,
- 20ha de patrimoine forestier,
- des jardins familiaux confiés aux associations « Max'Jardins » et Les « Du jardin »,
- des vergers entretenus et valorisés par l'association des Croqueurs de pommes,

1.2.1 – Parcs, jardins et espaces verts

• Aménagement du secteur Hôtel de Ville

Dans la continuité des travaux d'aménagements du carrefour République menés en lien avec le Grand Nancy et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, un projet de réhabilitation du lavoir sera lancé en 2016 avec appel au mécénat populaire via la Fondation du Patrimoine (28 000 € d'investissement pour un mécénat attendu de 15 000€).

• Parcs et aires de jeux

Dans le cadre des Dotations Politique de la Ville (D.P.V.) ex-Dotations de Développement Urbains 2014 (D.D.U.), la Ville de Maxéville engage un programme pluriannuel de renouvellement et de mise en sécurité des aires de jeux du plateau de Haye. 55 000€ seront ainsi consacrés en 2016 pour l'équipement de square des Aulnes et le lancement d'une étude d'aménagement sur le stade Léo Lagrange.

Ce programme sera repris et continuera d'être complété pour les aires de jeux du reste de la commune, afin de tenir compte des besoins exprimés par la population dans le cadre la participation citoyenne.

Dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances, un programme pluriannuel de mise en accessibilité des équipements publics a été validé par les services de l'État. Ainsi, 45 000€ seront consacrés en 2016 à la mise en accessibilité du parc de la Mairie et des cimetières communaux.

Enfin, 19 600€ sont consacrés à l'acquisition d'arbres, de plantations, de matériels divers, et à l'aménagement de terrains.

1.2.2 – Maintenance des espaces publics communaux, propreté, viabilité hivernale

L'accroissement des dépenses d'entretien lié aux espaces verts, au mobilier urbain et aux points lumineux (éclairage public) suite à l'intégration dans le patrimoine communal de nouvelles zones de rénovation urbaine sur le Plateau de Haye, se stabilise petit à petit. En contrepartie, la réduction des coûts d'entretien sur les terrains de sports permet aujourd'hui d'afficher une baisse sensible du budget alloué à l'entretien des terrains communaux (70 000€).

Enfin, après deux années de maîtrise des budgets d'illumination, l'année 2016 sera le point de départ de la modernisation du parc d'illuminations avec du matériel leds à basse consommation (16 000€).

1.3 – URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE

Quelques éléments clés

- Plus de 30 000 m² de surfaces de bâtiments assurés, gérés et entretenus par la commune,
- Deux sites emblématiques de développement et de rénovation urbaine : les grandes Brasseries et le Plateau de Haye.

1.3.1 - Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux

Afin de garantir la pérennisation et de maintenir les bonnes conditions d'usages d'un patrimoine communal vieillissant, il est aujourd'hui nécessaire d'amorcer un programme pluriannuel de travaux sur la réhabilitation et la sécurisation de nombreux bâtiments.

Une problématique majeure reste la maintenance, voire la reprise complète, de l'étanchéité du couvert et des toitures du complexe sportif Marie Marvingt, de l'Hôtel de Ville, des maisons dites de la Crusnes, de l'église et de groupes scolaires.

Et ce, pour des travaux restant à réaliser et à engager à hauteur de 288 000€. Le programme des Maisons de la Crusnes mobilisant (à hauteur de 80%) la Dotation Politique de la Ville (ex-DDU) attribuées par l'État en 2014.

Après avoir amorcé la reprise et la rénovation de concessions du cimetière communal, sera également engagé en 2016 son projet d'extension (67 000€).

1.3.2 – Mise en œuvre de l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public

Un programme complet a été validé par les services de l'État, et délibéré par la municipalité. Il est estimé à 1 747 302€, réparti sur 9 ans dont 165 000€ en 2016 pour la partie bâtiments.

1.3.3 - Équipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments

La vétusté récurrente conjuguée à une augmentation d'une bonne partie du parc immobilier de la commune nécessitera d'assurer les interventions directes ou par entreprises extérieures sur la maintenance du patrimoine bâti (513 500€).

L'objectif du budget mis en œuvre en 2016 consiste à pouvoir revenir à une valorisation du travail en régie des équipes du Centre Technique Municipal, entre autre par les travaux prévus sur les Cailles Blanches, les bâtiments de l'urbanisme et le Centre Technique Municipal.

1.3.4 - Le site des grandes Brasseries

Il entame une nouvelle étape de sa reconversion avec le lancement fin 2015 par l'Établissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) d'une étude de maîtrise d'œuvre pré opérationnelle relative notamment au désamiantage et à la déconstruction envisagée d'une partie des anciennes halles de stockage, à laquelle la Ville de Maxéville participe à hauteur de 50 000€ (50% de 100 000€) échelonnés sur deux exercices, dans le cadre de la politique régionale de reconversion des friches urbaines.

Selon le calendrier et les modalités de cession conventionnées avec l'E.P.F.L, la Ville de Maxéville acquiert définitivement en 2016 l'ensemble immobilier dit « Pavillon Colin », tout en poursuivant la sécurisation du site en s'appuyant notamment sur le règlement avec les assurances du sinistre de 2013.

Suite à la réussite de l'action du marché des producteurs sur le site des brasseries, la salle des quais a pu être équipée en bornier électrique fixe et sera en ce début d'année 2016 pourvu d'un nouvel éclairage leds.

L'ouverture du mur entre le site des Grandes Brasseries et le Grand Sauvoy pour 9 500€, permettra d'amorcer d'un projet de voie verte reliant ces derniers vers le cirque Gones et le centre des mémoires en direction de Nancy Centre.

Afin de rationaliser les consommations en énergie et prévenir les risques de sinistre, il est prévu de poursuivre la mise aux normes des réseaux électriques (25 000 €).

1.3.5 - Eau et d'énergie

Cette rubrique intègre les dépenses de fluides pour le fonctionnement des bâtiments communaux. L'adhésion au groupement de commande du Grand Nancy pour la fourniture de gaz et la renégociation du contrat de gestion des exploitations de chauffage avec la société Cofely permettent d'afficher des dépenses stables voire en légère baisse car intégrant les consommations de la salle des fêtes Les Carrières pour 2016 (220 890€).

1.3.6 - Urbanisme opérationnel et planification foncière

Le service urbanisme poursuit en lien avec l'E.P.F.L. et les autres indivisaires la gestion du patrimoine de l'indivision Solvay dans le cadre des accords sur les plans de cession de terrains. Chaque nouvelle vente d'emprise de l'indivision génère une recette estimée à 13 422 € pour la commune en 2016.

L'instruction des autorisations d'occupation des sols est mutualisé depuis 2015 avec le Grand Nancy et la majorité de ses 20 communes, via un service commun correspondant (1 200€).

La municipalité poursuit et renforce son dispositif d'aides financières en matière d'amélioration de l'habitat (ravalement de façades et correction acoustique), via :

- l'augmentation de son enveloppe d'aide mis à disposition des propriétaires occupants ou des copropriétés souhaitant engager ces travaux d'amélioration (30 000€),

- une prestation d'assistance technique assurée par la SPL Grand Nancy Habitat (19 200€).

La commune cèdera à l'A.F.T.C. Lorraine, qui a établi son siège régional à Maxéville et qui a pour objet de favoriser la réinsertion sociale de personnes traumatisées crâniennes, le 5 Chiers pour 220 000 €. Ce lieu présente en effet un double et fort intérêt pour l'A.F.T.C. Lorraine, du fait :

- d'une implantation en milieu urbain dense (accès direct aux transports, autoroutes, commodités, services de proximité,...),
- d'une configuration permettant la réhabilitation de 4 logements avec un lieu de vie commun.

1.4 - POLICE MUNICIPALE

Sa mission principale consiste à veiller à la sécurité et la tranquillité des Maxévillois en privilégiant la prévention et la dissuasion qui restent une priorité de l'action municipale. Ainsi, quatre agents de police municipale et un agent administratif s'attèlent au quotidien à ces tâches et missions.

Le budget de fonctionnement du service permet aux policiers municipaux de rester chaque jour, sur le terrain au plus près aux services des Maxévillois (4 500€).

En termes d'investissement, la Police Municipale de Maxéville dans un souci d'efficacité et de coordination des moyens disponibles sur l'ensemble du territoire Grand Nancéen va se doter de radios pour un montant de 3000 €.

Enfin dans le cadre du déploiement du système de vidéosurveillance urbaine, 33 000 € seront utilisés sur le reliquat de la Dotation politique de la Ville en 2016 pour l'installation des dernières caméras.

2.1 - ÉDUCATION

Quelques éléments clés

- 830 enfants sont inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de Maxéville (École maternelle Moselly, dans les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains et Saint-Exupéry),
- 320 enfants sont accueillis chaque jour dans les 6 cantines de la ville (ouverture d'un espace de restauration à l'Institut J.B Thiéry), soit plus de 47 000 repas servis chaque année,
- 82% des 830 enfants scolarisés participent aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) gratuites, soit 680 par jour. Ils leur sont proposés 46 activités différentes, avec pour socle un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

2.1.1 – Crédits, subventions et partenariats dédiés aux Écoles

- crédits versés aux coopératives scolaires pour un montant de 9 424.20€ (dépenses courantes de gestion),
- dépenses de fonctionnement (fournitures pédagogiques et scolaires) pour un montant de 26 237.20€,
- dépenses d'équipement (mobilier, ...) pour un montant de 9 168.42€.

2.1.2 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité

- maintien des subventions aux classes transplantées pour un montant de 22 000€ (écoles élémentaires de Saint-Exupéry et Jules Romains),
- financement de projets d'ouverture culturelle. Nécessité de permettre à des élèves de découvrir d'autres lieux, d'autres personnes,... pour un montant de 18 000€,
- dotation de logiciels et didacticiels pour favoriser les apprentissages et la différenciation.

2.1.3 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

- maintien du budget consacré aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : plus de 80% de fréquentation (rémunération des intervenants, achat de matériel pédagogique...),
- maintien de la gratuité des NAP, de la qualité des actions engagées au cours de l'année scolaire 2015/2016, et de la diversité des intervenants, de formation et d'origine différentes.

2.1.4 - Des projets en vue de réduire les inégalités

- volonté de poursuivre l'engagement de la ville dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative,
- sollicitation de la dotation de l'État à hauteur de 75 000€, et maintien de l'effort financier de la ville à hauteur de 25 000€,
- soutien individuel ou collectif aux enfants en difficultés, mise en œuvre de projets éducatifs associant les parents,
- promotion et enrichissement des Bibliothèques et Centres Documentaires des écoles.

2.1.5 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires

- poursuite de l'équipement numérique des écoles, à hauteur de 60 000€ : tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs et nouveaux postes informatiques. Ces opérations couplées au

raccordement des groupes scolaires à la fibre optique permettront aux enfants de se familiariser avec les technologies innovantes dans des conditions optimales,

- travaux pour un montant de 97 160€ sur les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains, Saint-Exupéry et l'école maternelle Moselly. Ils concerneront principalement des aménagements et équipements divers (changement du sol de la salle de motricité de l'école maternelle Saint-Exupéry).

2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Quelques éléments clés

- Les jeunes maxévillois peuvent être accueillis dans 7 structures collectives de manière occasionnelle ou régulière,
- Un Relais Assistantes Maternelles permet d'accompagner les parents dans leurs démarches et de sociabiliser les enfants accueillis chez les 74 assistantes maternelles de la commune,
- Un Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T.) permet de développer une politique locale en faveur des jeunes et favoriser leur insertion au sein de la société,
- Un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) 2^{ème} génération avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui détermine une offre de services mise en place pour les jeunes jusqu'à 17 ans, répondant ainsi aux besoins des familles tout en étant financièrement accessible à tous,
- Un dispositif municipal d'aide aux loisirs, qui prend en charge une partie, voire la totalité du coût d'une licence.

La Petite Enfance et la Jeunesse constituent le socle fondateur de notre ville de demain. La collectivité doit donc réunir toutes les conditions favorables à l'épanouissement de ces publics. C'est en favorisant le « vivre ensemble » que nous scellerons l'avenir de notre ville.

Un forum de la Petite Enfance sera organisé fin mai.

A Maxéville, nous offrons :

- aux parents, un mode d'accueil de leurs enfants qui est en cohérence avec leur vie professionnelle, sociale et familiale,
- aux jeunes enfants, des lieux d'épanouissement et d'accès à l'autonomie : animations proposées par le RAM (4 400€), partenariat avec des structures collectives (116 000€). Un forum Petite Enfance mettra en avant tous les acteurs et les dispositifs qui entourent les 0-6 ans de notre commune,
- aux adolescents, des temps forts de rencontres pendant les petites et grandes vacances scolaires (activités Z'Adomax et animations ados), mais aussi entre 2 périodes de vacances, et un local jeunes qui leur permettra de concrétiser leurs projets. La commune s'efforce de répondre au mieux aux attentes et aspirations des jeunes maxévillois. Ils ont la possibilité d'être initiateurs et acteurs des activités qui les concernent (15 100€).

Notre volonté d'accompagner les jeunes s'inscrit dans la durée. L'égal accès de tous à ces services est favorisé par une pratique de tarifs dégressifs qui tient compte des revenus des familles.

Le maintien des dépenses de l'article 62 (autres services extérieurs) à hauteur de 180 000€ correspond pour plus de la moitié à ces crédits directement destinés au Maxévillois de tous âges : prestations de l'UFCV dans les domaines péri et extrascolaires, aides directes à la famille pour les loisirs, le sport et la culture (remboursements aux crèches et écoles de la participation ville, marchés pour les transports collectifs (piscine, animations, cantines...).

Cela répond à une volonté forte et constante d'optimiser la qualité des prestations.

II.III - AXE 3 – SOLIDARITÉ, SENIOR, HANDICAP ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Notre priorité est l'amélioration et le renforcement des services rendus aux Maxévillois en matière de Solidarité par :

- un développement de la cohésion sociale à l'échelle de la commune ;
- une attention particulière à chacun en assurant à tous la garantie d'une réponse adaptée et individualisée ;
- nos liens avec les partenaires et nos réponses vis-à-vis des Maxévillois et en proximité (Maison de la solidarité, Espace de vie Solidaire, Épicerie sociale...).

3.1 – SOLIDARITÉ

3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de Solidarité

Quelques éléments clés

- deux lieux d'accueils des Maxévillois : en mairie et au relais social emploi de Champ le Bœuf,
- dix personnes, au sein du Pôle Solidarité, qui accueillent, orientent et accompagnent au quotidien les Maxévillois en matière social, santé, logement, emploi, seniors et réussite éducative,
- une vigilance au cadre de vie – Habiter la ville – en lien avec les bailleurs sociaux,
- un programme d'actions de prévention Santé et la co-animation de l'atelier Santé Ville du Plateau de Haye,
- une mission de référent social auprès de la population Gens du voyage,
- une relation citoyenne - mise en œuvre des conseils citoyens.

L'attention constante à la proximité est une priorité. L'action menée vis-à-vis des publics, dans le cadre de la gestion urbaine et social de proximité, sera poursuivie et renforcée, notamment en lien avec les bailleurs sociaux, le département et les associations.

Après la mise en place en 2015 de l'Espace de Vie Solidaire sur le quartier du Champ-le-Bœuf, une Maison de la Solidarité sera implantée en Centre ville. Cela pour consolider le fonctionnement des services social-emploi de proximité (en mairie et au relais social-emploi).

Pour accompagner ces projets novateurs et structurants, un budget de 5 000€ pour la mise en œuvre d'actions a été prévu : actions de solidarité (accès aux droits, gestion budget, atelier cuisine...), santé (octobre rose, mars bleu...), emploi (forum de métiers), Gens du voyage (animation auprès des jeunes, interventions sur les risques routiers...).

3.1.2 - Seniors et Handicap

A Maxéville, nous avons le souci du bien-être de nos aînés. Nous menons une politique volontariste pour éviter l'isolement et le repli sur soi qui mènent à l'exclusion.

La commune est le premier niveau institutionnel des solidarités. La politique forte en direction des seniors doit leur permettre le maintien à domicile et la rupture de l'isolement.

A ce titre, la Ville de Maxéville a pris part à l'action de deux associations d'habitat intergénérationnel. Elle a également mobilisé les acteurs de la santé autour des Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA). Elle intégrera enfin le réseau MONALISA (mobilisation national contre l'isolement des âgés).

Par ailleurs, un nombre important de services est proposé par l'intermédiaire d'associations, comme le portage de repas (22 600€), la téléassistance (13 000€), l'aide à domicile. La Ville soutient ces dispositifs, dont le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître.

La municipalité propose également :

- des titres de transport pour favoriser les déplacements (4 700€),
- une attention particulière pour les fêtes de Noël sous la forme de colis gourmands (8 000€) et de bons d'achats (7 600€),

- des moments festifs en compagnie des résidents de la maison de retraite Notre-Dame du Bon Repos à l'occasion des goûters du Printemps et de l'Automne (2000€),
- un voyage seniors au début de l'été (10 450€ pour une recette de 2210€),
- des séances de gymnastique douce tout au long de l'année (3 500€),
- 2 séjours plus ou moins longs et plus ou moins éloignés, en pension complète (pour un montant estimé en dépenses et recettes de 30 000€),
- un forum seniors au début de l'automne 2016.

Maxéville est soucieux du bien-être de ses seniors et veille à répondre aux attentes de chacun.

3.1.3 – Soutien au CCAS : l'accompagnement et l'aide aux personnes

Quelques éléments clés

585 dossiers en 2015 :

- * 401 aides alimentaires (contre 454 en 2014),
- * 184 aides financières (contre 139 en 2014).

Ce qui représente :

- 146 familles aidées pour des aides alimentaires,
- 100 familles aidées pour des aides financières,
- 69 familles qui ont obtenues aides alimentaires et aides financières,
- 29 familles Épicerie Sociale.

Après la crise financière et la crise économique, la crise sociale se renforce et touche de nombreux Maxévillois. C'est dans ce contexte que la Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du CCAS (57 000€).

Ses dépenses de fonctionnement sont majoritairement dédiées aux aides et secours (80 948€), et d'investissement consacrées aux avances remboursables (6 000€). A noter que le CCAS s'équipera d'un logiciel de gestion pour un montant en investissement de 10 000€.

Ce maintien du soutien de la Ville au CCAS lui permettra, conformément au plan d'actions qui structure ses priorités, de porter une attention particulière aux Maxévillois (notamment les personnes invisibles et isolées), et de poursuivre la territorialisation de l'action sociale en lien avec nos partenaires : le Conseil Départemental et les associations aujourd'hui, la métropole demain.

3.1.4 – Agir sur l'emploi – Facteur d'inclusion sociale

Quelques éléments clés

- environ 1100 demandeurs d'emploi à Maxéville,
- des partenariats forts au niveau du territoire avec les acteurs du Service Public de l'emploi (Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Mission Locale, associations),
- un accueil des demandeurs d'emploi en mairie, au relai social-emploi de Champ le Bœuf et à la Maison de l'emploi du Plateau de Haye,
- le poste d'accompagnement ville à l'emploi sera conforté à un équivalent temps plein pour 2016.

Avec l'appui de nos partenaires institutionnels (Grand Nancy – Maison de l'emploi – Mission Locale) et associatifs (Arcades et Imagines), la Ville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois autour de trois axes :

- le renfort des parcours d'insertion sociale et professionnelle en amenant les demandeurs d'emploi à s'engager dans une démarche, de socialisation et de développement personnel et professionnel ; que ce soit par un accompagnement individualisé ou des temps collectifs,
- l'amorce d'une première étape vers un parcours d'insertion pour les personnes très éloignées de l'emploi (avec des espaces de socialisation couplés de temps de chantiers),
- la possibilité offerte aux Maxévillois au terme d'une étape d'insertion professionnelle ou de formation, d'entretenir leurs acquis et donc d'éviter la rupture et la discontinuité des étapes.

La Ville poursuit son soutien (16 000€) aux structures institutionnelles de l'emploi (Mission Locale et PLIE), tout en maintenant des dispositifs levant les freins à l'emploi (Bourses permis et d'études).

3.1.5 – Soutien renouvelé aux associations engagées dans le domaine de la Solidarité et de la Politique de la Ville

Quelques éléments clés

- une centaine de demandes de subventions liées à la Solidarité et à la Politique de la Ville,
- un chef de projet, pivot de l'accompagnement des associations et du suivi du projet de territoire,
- un co-financement des actions Politique de la ville : pour 1€ financé par la ville, 10€ sont mobilisés auprès des autres partenaires (État, Région, Communauté Urbaine, Département...),
- Une co-gestion des locaux collectifs résidentiels.

Dans une période où la raréfaction des moyens publics oblige les collectivités locales à mieux orienter leurs engagements en direction des associations, la Ville souhaite maintenir et renforcer son effort en direction des associations agissant dans le domaine de la solidarité et de la Politique de la Ville.

Le Pôle Solidarité, via l'entrée Politique de la Ville et dans ses missions de mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville 2015-2020 reste un interlocuteur principal des associations pour le dépôt et l'enregistrement des demandes de subvention, les missions d'appui ou de conseil aux associations pour le montage ou la conduite de leurs projets et l'animation du tissu associatif.

La nouvelle génération des Contrats de Ville pour 2015 – 2020, finalisée fin 2015, a conforté dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la nécessité de retenir les quartiers du Champ-le-Boeuf, Solvay et des Aulnes de Maxéville, sur le territoire intercommunal du Plateau de Haye.

Ce nouveau Contrat de Ville permet de bénéficier d'un effet financier multiplicateur (dit « effet de levier ») pour nos actions municipales et celles de nos partenaires associatifs (140 000€).

3.2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Quelques éléments clés

- appui à la création d'une association de commerçants et d'artisans, Maxéville ARTICOM,
- accompagnement des apprentis du CFAI (coaching ICN),
- marché des producteurs locaux sur le site des Brasseries,
- partenariat avec ARTEM dans le cadre de l'opération « ARTEM Insight » autour de la mise en place d'un label.

Les principales actions développées en 2016 par cette nouvelle délégation (budget de fonctionnement de 4 500€), s'articuleront autour :

- de notre appui à Maxéville ARTICOM (soutien de 2000€),
- de l'organisation de la première édition du forum « emploi@maxéville » pour une approche différente des besoins des personnes en construction de leur projet professionnel (approche individuelle),
- d'une réflexion autour du label illustrant l'engagement des entreprises envers le territoire sur lequel elles sont implantées,
- de la poursuite du partenariat avec le CFAI pour valoriser l'apprentissage et les métiers de l'industrie via des rencontres d'information auprès des demandeurs d'emploi, le partenariat avec l'école de coaching,
- de la poursuite des travaux menés « au quotidien » par la délégation (mise à jour de bases, tournées de commerçants et d'entreprises, accueil des créateurs d'entreprises, participation aux réseaux...

Quelques éléments clés

- des événements et manifestations festifs et citoyens : jeux et familles en fêtes (300 personnes), fête des fraises, 14 juillet, Saint Martin et Saint Nicolas,
- des rendez-vous, débats, conférences et expositions culturels et artistiques fédérateurs et représentatifs de disciplines et de sensibilités différentes : Bulles aux Brasseries, sorties organisées au théâtre de la Manufacture, à l'Opéra, à la salle Poirel, les Nancyphonies, le festival Michtô et les Escapades du Champ-Le-Bœuf, les expositions du préau des arts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), festival Manivelle, fête de la science, journées du Patrimoine...,
- l'animation Maxnet, qui permet aux adultes de se familiariser avec l'outil informatique, la dématérialisation et les services publics en ligne,
- une médiathèque située au sein de l'Espace P. Jacobs sur le site des grandes Brasseries permettant d'accéder à plus de 9 500 documents (romans, bandes dessinées, documentaires, DVD et revues), ainsi qu'aux bibliothèques et médiathèques de Laxou, Nancy, Saint-Max et de Vandœuvre-lès-Nancy (via le réseau de lecture publique Co-Libris), 7 400 prêts en 2015,
- deux ludothèques situées au Centre et au Champ-le-Bœuf prêtant plus de 2 700 jeux et accueillant plus de 5 000 enfants et 2 000 adultes,
- des manifestations organisées pour les plus jeunes et les élèves maxévillois : École des Champions, Trophées du Fair-Play...,
- des équipements sportifs pour accueillir les usagers et associations sportives locales : complexes sportif Léo Lagrange et Marie Marvingt, stades Darnys et Luzi, gymnase Vautrin.

4.1. – ÉQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS

Une des priorités consiste à améliorer, diversifier et amplifier l'accueil du public dans nos lieux culturels en maintenant les animations et événements sur les lieux et en développant les partenariats qui donnent de la visibilité aux équipements. Une autre priorité consiste à soutenir les acteurs culturels de la cité par le biais des subventions (26 000 € à l'article 6574) et notamment la MJC Massinon (130 000 €).

Les travaux restant à réaliser et à engager en 2016 concernent :

- l'espace P. Jacobs (MJC et Médiathèque) sur le site des grandes Brasseries (15 000€),
- et la ludothèque du centre, chauffage et isolation (21 900 €).

Auxquels s'ajoutent l'achat d'équipement pour la médiathèque (2 000€).

4.2. – FÊTES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Les manifestations culturelles (41 000€) regroupent notamment les rendez-vous autour de la bande dessinée, des sciences, du patrimoine, de la musique classique et du théâtre (à destination des écoles durant la fête de la Saint Nicolas), ainsi que les Escapades du Champ-Le-Bœuf (mini festival de théâtre de rue).

La municipalité affirme aussi sa volonté de rassembler les Maxévillois autour d'événements festifs et citoyens avec une modernisation engagée dès 2015 (30 500€) des fêtes historiques de la commune : fête des fraises, 14 juillet, Saint-Martin et Saint-Nicolas.

Les fêtes portées par les associations seront soutenues par la commune, grâce à la mise à disposition de matériel et de locaux (salle des fêtes, salle du parc, complexes sportifs).

4.3. – SPORTS ET LOISIRS

Le soutien aux associations sportives est un axe prioritaire de la politique municipale. S'il se caractérise par la mise à disposition des équipements sportifs communaux pour les entraînements et compétitions des clubs sportifs, il prend également en considération la volonté municipale de soutenir des acteurs œuvrant au bénéfice et plus près des Maxévillois. (33 750€ pour les clubs sportifs et 11 600 € pour les associations de loisirs). Les travaux restant à réaliser et à engager en 2016 (278 334€) concernent notamment les complexes sportifs Marie Marvingt (toiture) et Léo Lagrange (accessibilité handicapés).

III. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

III – FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

5.1. – RESSOURCES HUMAINES

Quelques éléments clés

- 102 agents titulaires et stagiaires,
- 1 CDI,
- 18 personnels auxiliaires ont assuré 50 contrats de remplacement,
- 2 personnels auxiliaires horaires,
- 12 personnels en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE), et 1 personne en Emploi d'Avenir,
- 4 apprenties en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance,
- 206 jours de formation dispensés.

L'augmentation des dépenses liées aux charges de personnel (chapitre 12) est de +1,85% pour l'année 2016 (après une évolution de +0,94% en 2015 et de +3,9% en 2014), répartie de la façon suivante :

- augmentation de 1,32% des charges du personnel permanent (4 545 559€),
- augmentation de 24,11% des charges des emplois aidés (132 144€) correspondant à une politique municipale d'insertion et d'emploi en lien avec les partenaires qui se traduit par une inscription budgétaire de 12 CUI-CAE et d'1 emploi d'avenir.

Cette maîtrise des dépenses de charges de personnel s'inscrit dans un contexte conjoncturel et structurel principalement lié :

- à l'intégration de 4 agents dont 1 CAE et 1 emploi d'avenir durant l'année 2016,
- à la prise en compte des effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes,
- au relèvement du taux de cotisation à la CNRACL (2015 Employeur : 30,50 % et 2016 employeur : 30,60%),
- au relèvement du taux de cotisation à l'IRCANTEC (2015 Employeur : 3,96 % et 2016 employeur : 4,08%),
- à l'augmentation du SMIC : 9 ,61€ en 2015 à 9 ,67€ soit +0,6%,
- à l'augmentation à un titre de ticket restaurant par jour travaillé.

Ces dépenses de charges de personnel restent atténuées par 399 660€ de recettes correspondantes :

- aux remboursements par les assurances des traitements des agents en congés maladie (200 000€),
- aux remboursements du fond de compensation du supplément familial (12 000€),
- aux subventions au titre des CAE versées par l'État (98 860€) ainsi que les stages indemnisés par Pôle Emploi (800€),
- aux remboursements des charges de personnel mis à disposition de la Caisse des écoles pour valorisation (54 000€),
- aux remboursements de charges de personnel dans le cadre d'une décharge d'activité syndicale (24000€),
- et aux remboursements de charges de personnel par la Communauté Urbaine du Grand Nancy dans le cadre de l'activité relative aux Gens du voyage (10 000€).

5.2 – PATRIMOINE ET ASSURANCE

Les dépenses du budget « Patrimoine » (126 490 €) comprennent principalement les diverses locations et charges relatives aux locaux qui sont mis à disposition de la ville par des bailleurs, ainsi que les différentes taxes foncières dues par la ville au titre des bâtiments qui lui appartiennent. A noter une légère baisse des dépenses dues notamment à la résiliation d'un bail de location.

Les recettes (134 129 €), qui correspondent essentiellement aux loyers ou redevances et charges dus par les locataires ou occupants divers, accusent une baisse engendrée principalement par le non renouvellement de

plusieurs contrats de location de logements communaux (vente en cours d'un bâtiment et changement de destination de certains logements situés au sein du groupe scolaire André Vautrin).

5.3. – COMMUNICATION

Elle concerne l'information et la communication de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité auprès des habitants. Si le budget (87 200 €) affiche une légère baisse, il permet néanmoins :

- de maintenir un bon niveau de service offert à la population et aux agents communaux, comme, par exemple, l'organisation des différentes cérémonies des vœux sur le site des Anciennes Brasseries,
- d'adapter les moyens de communication (signalétique, promotion des actions et événements) au développement des manifestations phares de l'action culturelle et économique tels la Fête des Fraises nouvelle édition, le marché de Producteurs...,
- d'intégrer de nouvelles actions de communication liées aux nouveaux projets de la municipalité, comme la création de la Fête de la Bière ou les projets des nouvelles délégations municipales : « Participation citoyenne » et « Développement économique, Soutien au commerce et à l'artisanat »,
- de mettre en évidence les atouts de la ville par une communication physique in situ : signalétique pratique et informative : lavoir, salles des fêtes Les Carrières et des Cailles Blanches...,
- de renforcer la cohérence entre les différents supports de communication dont dispose la ville afin d'adapter l'information à la diversité de la population. Ainsi, panneaux lumineux électroniques (1 par an pendant 3 ans), journal municipal, affiches, site internet/Facebook/Twitter, newsletter et images-gobos projetées sur la façade de la mairie permettront à chaque profil d'habitant, à chaque génération, à chaque communauté de pouvoir accéder facilement et rapidement à l'information et au service désiré.

Enfin, les évolutions des outils de communication mis en œuvre par la municipalité : l'acquisition de panneaux électroniques, un site internet renouvelé et développé, un bulletin municipal bimestriel, Le Journal de Maxéville, qui passe à 24 pages, avec des dossiers de fonds livrant aux habitants des informations plus complètes sur leur ville et leur quartier.

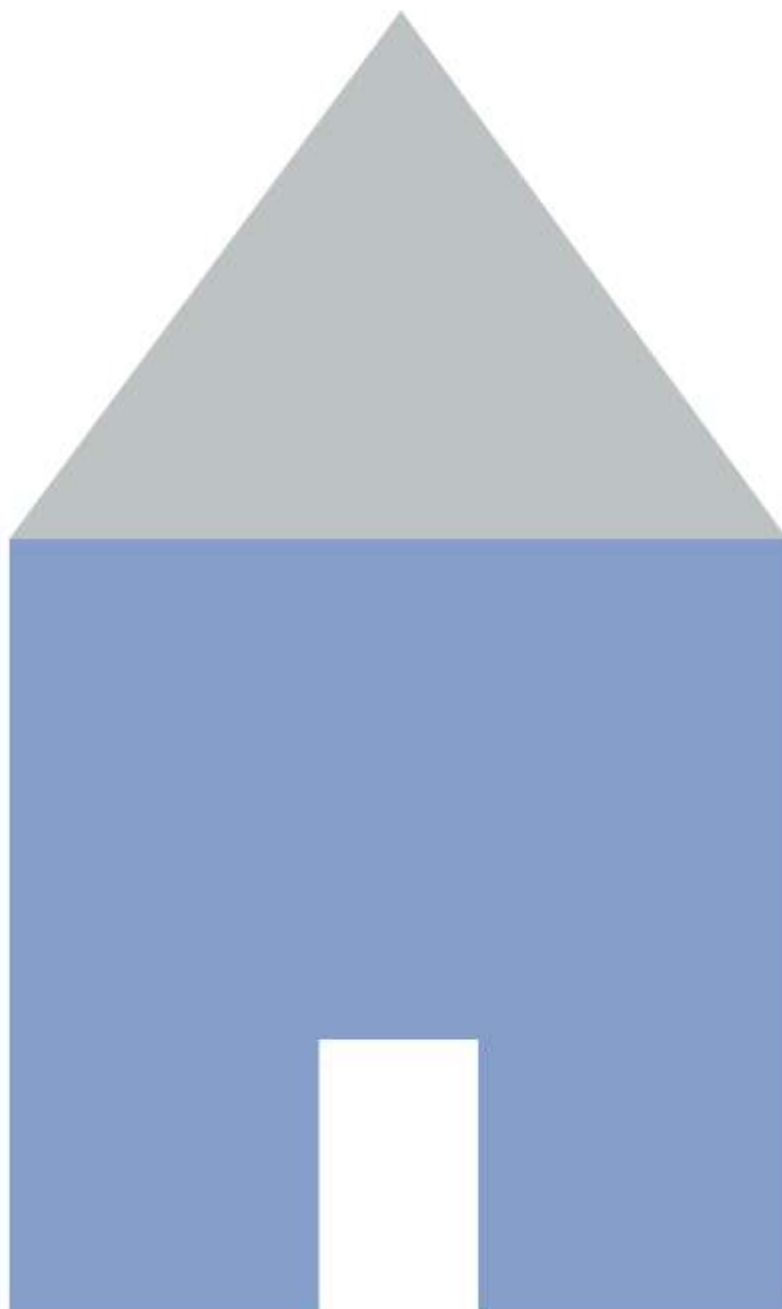
5.4. – ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le niveau des dépenses de fonctionnement pour l'Administration – Relations publiques est quasi maintenu pour tenir compte des différents besoins générés par la maintenance de logiciels d'exploitation, les fournitures administratives ou bien encore les livrets, formulaires et registres réglementaires (23 450 €).

Le niveau des dépenses de fonctionnement pour la Direction Générale est ajusté pour tenir compte des différents besoins générés par le marché de prestation d'infogérance, la maintenance de logiciels d'exploitation ou bien encore les honoraires d'officiers et de professionnels de justice (143 800 €).

**Rapport de présentation
BUDGET PRIMITIF
2016**

Budget annexe pour le bâtiment rue Cuénot



Conseil Municipal du 25 mars 2016

1. – IMPACT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Ce budget annexe du bâtiment rue Cuénot impacte de façon durable et conséquente le budget principal de la Ville via :

- la prise en charge de son déficit qui comprend une partie de l'Indemnité de Rachat Anticipé (IRA) de l'emprunt à risque afin de pouvoir procéder à sa renégociation,
- et les charges de propriétaires (50 000 €).

Depuis 2010, la Ville a ainsi mobilisé pour ce budget annexe un niveau de ressources financières équivalent à 2.380.213 €.

	2010	2011	2012	2013	2014	Estimation 2015
Charges de propriétaire	151 480 €	116 357 €	155 714 €	204 045 €	61 020 €	42 309 €
Subvention d'équilibre	237 869 €	195 456 €	177 695 €	418 604 €	297 898 €	321 765 €
Total participation de la ville	389 349 €	311 813 €	333 409 €	622 649 €	358 918 €	364 074 €

De surcroît, les recettes des loyers générées par les deux locataires du bâtiment (Eurofins et Adista) n'ont jamais couvert l'annuité de la dette.

	2010	2011	2012	2013	2014	Estimation 2015
<u>Annuité de la dette</u>						
Capital	400 185,60 €	414 419,23 €	424 213,04 €	434 855,89 €	446 080,96 €	484 529,29 €
Intérêts	332 620,72 €	320 694,52 €	305 553,13 €	290 589,62 €	274 031,44 €	279 633,34 €
ICNE N et N-1	-6 090,24 €	-5 356,93 €	-4 774,24 €	-5 731,16 €	4 833,76 €	-6 428,40 €
TOTAL ANNUITÉ	726 716,08 €	735 113,75 €	729 766,17 €	725 445,51 €	720 112,40 €	764 162,63 €
Loyers encaissés	426 355,00 €	417 813,00 €	421 157,00 €	441 582,89 €	458 728,83 €	449 959,86 €
<u>Solde</u>	-300 361,08 €	-317 300,75 €	-308 609,17 €	-283 862,62 €	-261 383,57 €	-314 202,77 €

Enfin la Ville a contracté en 2007 (versé à compter de 2008), un emprunt structuré dit « toxique » lié à l'évolution du franc suisse ; son déplaçonnement par la Banque Nationale Suisse a pour conséquence immédiate :

- une augmentation des charges d'intérêt (taux d'intérêt passant de 1,88% à une estimation d'environ 3,26 % au moment de l'élaboration du budget),
- une valeur contractuelle de l'IRA estimée à 2.034.961 €.

Afin, dans l'hypothèse la plus favorable, d'éteindre cet emprunt dit « toxique », la ville de Maxéville a constitué en avril 2015 un dossier de demande de fonds de soutien à l'État. Bien qu'à la date d'élaboration du budget primitif la réponse officielle ne soit pas encore parvenue, la ville de Maxéville serait éligible avec une prise en charge par le fonds de soutien d'environ 58 % de l'indemnité de rachat anticipé, l'établissement bancaire étant prêt à faire un effort de prise en charge des frais à hauteur minimum de 417.000 €.

Le BP 2016 tient compte de ce rachat.

2. - BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE

Le présent budget a été conçu avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **10,561 millions d'euros** (contre 1,887 M€ pour 2015).

En investissement : le total de cette section représente **6.657.339 €** dont **692.600 € de dépenses réelles** auxquelles correspondent **139.698 € de recettes réelles**.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

La section de fonctionnement s'élève à **3,904 millions d'euros**, dont **626.627 € de dépenses réelles** et **1.178.076 € de recettes réelles**.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	626 627 €	1 178 076 €	692 600 €	139 698 €	1 319 227 €	1 317 775 €
Opérations d'ordre	3 277 241 €	2 725 792 €	5 825 041 €	6 517 641 €	9 102 282 €	9 243 433 €
Opérations de l'exercice	3 903 868 €	3 903 868 €	6 517 641 €	6 657 339 €	10 421 509 €	10 561 207 €
Restes à réaliser 2015			9 748 €		9 748 €	0 €
Excédents ou déficits reportés			129 950 €		129 950 €	
Total du budget	3 903 868 €	3 903 868 €	6 657 339 €	6 657 339 €	10 561 207 €	10 561 207 €
<i>Budget primitif 2015 (pour mémoire)</i>	<i>1 172 012 €</i>	<i>1 172 012 €</i>	<i>714 894 €</i>	<i>714 894 €</i>	<i>1 886 906 €</i>	<i>1 886 906 €</i>
<i>Pourcentage d'évolution</i>	233,09%	233,09%	831,23%	831,23%	459,71%	459,71%

3. – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2015, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives éventuelles.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2015 ET DBM	Proposition 2016	Évol. 2016/2015
	Mouvements réels			
011	Charges à caractère général	135 601	137 000	1,03%
60	<i>achats</i>	22 000	30 000	36,36%
61	<i>services extérieurs</i>	37 300	45 000	20,64%
62	<i>autres services extérieurs</i>	26 701	16 000	-40,08%
63	<i>impôts et taxes</i>	49 600	46 000	-7,26%
65	Charges de gestion courante	500	20	-96,00%
658	<i>Régularisation de centimes TVA</i>	500	20	-96,00%
	Total dépenses de gestion des services	136 101	137 020	0,68%
66	Charges financières	452 211	489 607	8,27%
	<i>dont intérêts des emprunts</i>	442 032	283 000	
	<i>dont ICNE</i>	100 000	90 000	
	<i>dont ICNE N-1</i>	-89 821	-83 393	
	<i>dont effort collectivité sur indemnité de rachat anticipé</i>		200 000	
67	Charges exceptionnelles	600		
	Total des dépenses réelles	588 912	626 627	6,40%
	Mouvements d'ordre			
023	Virement à section d'investissement	227 541	417 296	83,39%
042	Opérations de transfert entre section	355 559	2 310 265	549,76%
	<i>Indemnité de remboursement anticipé couverte par le fonds de soutien</i>		1 834 961	
	<i>Dot. Amortissement/provisions (DBM +)</i>	355 559	355 600	
	<i>Rattachement de la part N de la charge à répartir</i>		119 704	
043	Opérations de transfert à l'intérieur de la section		549 680	
	<i>Part de l'indemnité de rachat anticipé intégrée dans les intérêts du nouvel emprunt</i>		549 680	
	Total des dépenses d'ordre	583 100	3 277 241	462,04%
002	RÉSULTAT REPORTÉ			
	total général	1 172 012	3 903 868	233,09%

Hors charges financières (intérêts de la dette, ICNE et indemnité de rachat anticipé), les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **0,68 %** par rapport au BP 2015.

3.1. – Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant total de **137.000 €** (contre 135.601 € en 2015) comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures. Pour 2016 il est prévu uniquement des dépenses d'eau (30.000 €) correspondant à la réserve "incendie" (reste à la charge du propriétaire) et à la consommation des bâtiments qui est remboursée par le prestataire de maintenance des locataires. Dans l'attente de la facturation directe, actée par la Communauté urbaine à compter de 2015, il est préférable de prévoir les crédits tant en dépense qu'en recette ;

- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services :

- * une provision de 2.000 € pour l'entretien des espaces verts,
- * une provision de 25.000 € pour le nettoyage et le déneigement éventuels des voies d'accès ainsi que leur entretien (nids de poule),
- * la prime d'assurance pour un montant de 18.000 € ;

- **les autres services extérieurs** (comptes 62). Ce chapitre est notamment constitué d'une estimation des honoraires pour un géomètre et le diagnostic de performance énergétique qui sont nécessaires avant toute cession du bâtiment (12.500 €) ainsi que la mission de suivi d'exploitation des installations pour un montant de 3.500 €.

- **les impôts et taxes** (compte 63) qui correspondent à la taxe foncière du bâtiment pour 46.000 € (en baisse par rapport aux prévisions de 2015 compte tenu de l'exécuté).

3.2. – Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Chapitre nécessaire pour la régularisation des centimes TVA. Une provision de **20 €**.

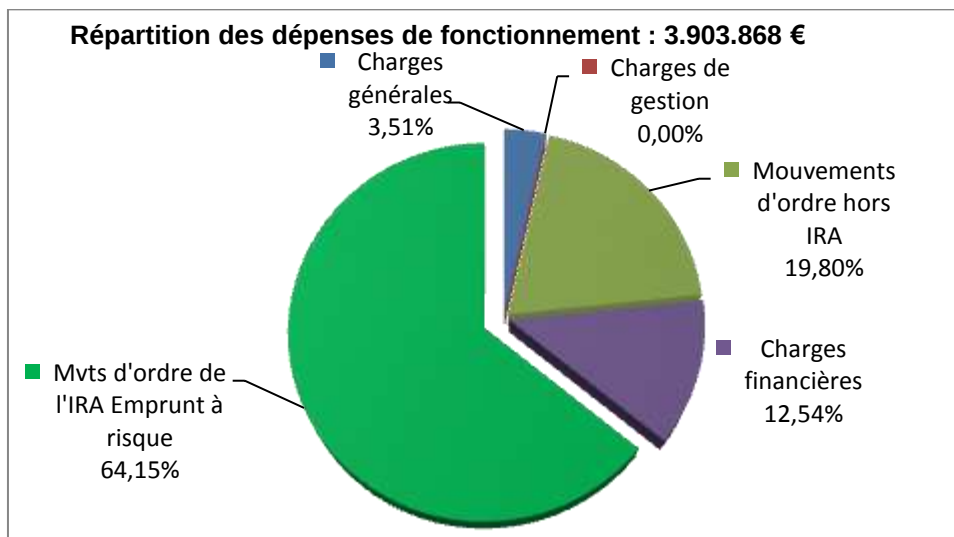
3.3. – Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

- les intérêts des emprunts pour **283.000 €** contre 442.032 € en 2015 (Les prévisions 2015 tenaient compte de la variation des taux enregistrée mi-janvier de l'emprunt toxique, dont une faible partie est supportée par le budget ville et l'autre par ce budget). Pour 2016 il est prévu le même taux qui a été calculé sur 2015 en espérant que cet emprunt aura été renégocié avant son échéance en septembre.
- les intérêts courus non échus pour **90.000 €** (ne sont calculés qu'en toute fin d'exercice),
- le mandat d'annulation des ICNE de l'année 2015 : - **83.392,75 €**,
- la part de l'effort de la collectivité sur l'indemnité de rachat anticipé de l'emprunt toxique enregistré au budget annexe (versement cash) de **200.000 €**.

3.4. – Les mouvements d'ordre

- **417.296,41 €** de virement à la section d'investissement (chap. 023)
- **1.834.961 €** représentant le fonds de soutien de l'État sur cet emprunt capitalisé sous forme d'un prêt sans mouvement de l'établissement bancaire (versé et remboursé sur 13^{ème}) (chap. 042)
- **355.600 €** au titre des dotations aux amortissements, correspondant à l'acquisition du bâtiment et aux travaux divers intégrés au 31 décembre 2015 (chap. 042)
- **119.703,59 €** représentant la part N de la charge à répartir (indemnité de rachat anticipé/17 années : 2.034.961/17) (Chap. 042)
- **549.680 €** représentant le reliquat de l'indemnité de rachat anticipé qui serait intégré dans les intérêts du nouvel emprunt (chap. 043)



4. – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions BP 2015 s'entendent tout le BP, c'est-à-dire y compris les Décisions Budgétaires Modificatives éventuelles.

CHAP.	RECETTES	BP 2015 ET DBM	Proposition 2016	Évol. 2016/2015
	Mouvements réels			
70	Produits des services	120 823	120 010	-0,67%
	<i>dont charges de propriétaire (ville)</i>	<i>55 000</i>	<i>50 000</i>	<i>-9,09%</i>
	<i>dont provisions ou remboursement sur charges des locataires</i>	<i>65 823</i>	<i>70 010</i>	<i>6,36%</i>
75	Autre produits de gestion courante	1 051 188	916 916	-12,77%
	<i>Loyers</i>	<i>450 286</i>	<i>459 000</i>	<i>1,94%</i>
	<i>Prise en charge du déficit par la ville</i>	<i>600 902</i>	<i>457 916</i>	<i>-23,80%</i>
76	Produits financiers		141 151	
	<i>Fonds de soutien emprunt toxique part N</i>		<i>141 151</i>	
77	Produits exceptionnels			
	Total des recettes réelles	1 172 011	1 178 076	0,52%
	Mouvements d'ordre			
042	Transfert entre section		2 176 112	
	<i>Sortie des emprunts à risque part N Fonds de soutien</i>		<i>141 151</i>	
	<i>Transfert de charges (IRA autofinancée + IRA capitalisée)</i>		<i>2 034 961</i>	
043	A l'intérieur de la section		549 680	
	<i>Part IRA dans intérêts du nouvel emprunt</i>		<i>549 680</i>	
	Total des recettes d'ordre	0	2 725 792	
002	RÉSULTAT REPORTÉ			
	total général	1 172 011	3 903 868	233,09%

4.1. – Chapitre 70 : Produits des services

Ce chapitre regroupe les remboursements de frais :

- de la collectivité :

Ce sont les charges de propriétaires (essentiellement grosses réparations et P3) : 50.000 € contre 55.000 € en 2015.

- des autres redevables (locataires ou leur prestataire) :

Provision (ou acompte) de charges IPL et ADISTA de l'exercice 2016 calculée par rapport aux charges de fonctionnement 2015. On y retrouve le remboursement d'une partie de la taxe foncière à chacun des locataires au prorata de la surface louée et le remboursement des factures d'eau par le prestataire COFELY.

C'est un montant total **70.010 €** qui est prévu au BP 2016 contre 65.823 € au BP 2015

4.2. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

- les revenus du bâtiment à savoir les loyers des locataires pour 2016 :

- IPL : **311.400 €**. En légère augmentation par rapport à 2015,
- RMI : **147.600 €**. L'indice à prendre en compte ne sera connu qu'en avril mais il a été appliqué la même augmentation.

Soit un total de **459.000 €** pour une annuité de dette inscrite au BP 2016 de **732.441 €**, hors indemnité de rachat anticipé et ICNE.

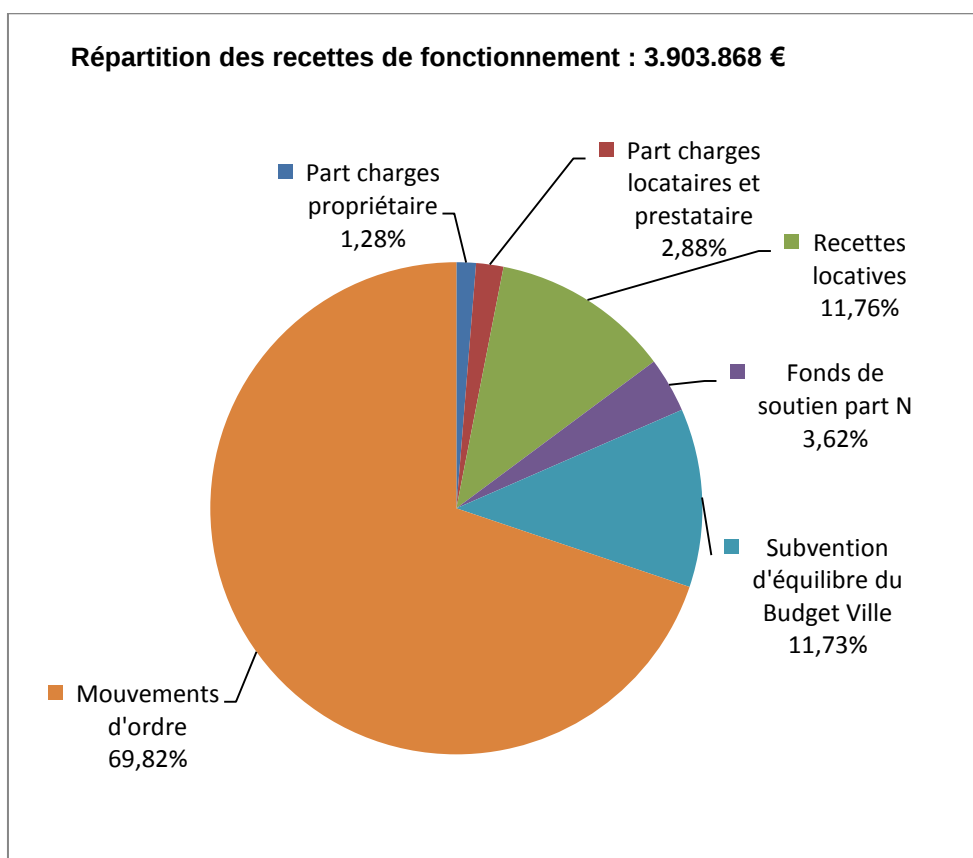
- une provision de **457.915,55 €** pour la prise en charge du déficit éventuel du budget annexe par la commune (contre une inscription de 600.902,85 € en 2015 pour une exécution de 323.783 €). Cette subvention tient compte de l'effort de la collectivité pour sortir de son emprunt à risque dans le cadre de l'indemnité de rachat anticipé de l'emprunt toxique pour laquelle le fonds de soutien ne participera qu'à hauteur de 58 % mais également aux inscriptions complémentaires en investissement.

Les loyers perçus restant insuffisants pour couvrir l'annuité de la dette à régler sur l'exercice, ils ne peuvent donc pas couvrir les éventuels travaux et autres dépenses. Cette provision pour la prise en charge du déficit correspond par conséquent à une subvention d'équilibre budgétaire.

4.3. – Excédent de fonctionnement

Au vu de la prévision des résultats 2015 de 139.698,18 €. Il est proposé d'affecter la totalité pour le financement de la section d'investissement.

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes)	551 449 €
--	------------------



5. – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BALANCE D'INVESTISSEMENT

Les opérations de l'exercice

Les **dépenses réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **692.600 €** hors résultat N-1 et comprennent :

- Les dépenses financières	500 600 €
- Les dépenses d'équipement (travaux divers)	192 000 €

692 600 €

Mouvements d'ordre	5 825 041 €
<i>dont pénalités de renégociation de dette</i>	<i>2 034 961 €</i>
<i>dont sortie de l'emprunt à risque</i>	<i>1 895 040 €</i>
<i>dont entrée nouvel emprunt</i>	<i>1 895 040 €</i>

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **139.698,18 €** et se composent de :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé	139 698 €
---	-----------

139 698 €

Mouvements d'ordre	6 517 641 €
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>417 296 €</i>
<i>dont part IRA capitalisée (correspondant au Fonds de soutien)</i>	<i>1 834 961 €</i>
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>355 600 €</i>
<i>dont pénalités de renégociation (part N)</i>	<i>119 704 €</i>
<i>dont sortie de l'emprunt à risque</i>	<i>1 895 040 €</i>
<i>dont entrée nouvel emprunt</i>	<i>1 895 040 €</i>

Les résultats de l'année N-1

- Restes à réaliser en dépenses	9 748 €
- Déficit reporté	129 950 €

- Restes à réaliser en recettes	0 €
- Excédent reporté	0 €

Total des dépenses	6 657 339 €
---------------------------	--------------------

Total des recettes	6 657 339 €
---------------------------	--------------------

Les dépenses d'équipement concernent des travaux avec notamment le changement du compteur ERDF Général (150.000 €), la suppression d'un bras mort (26.000 €), nécessaires en cas de reprise du bâtiment et des travaux divers pour 16.000 € (conformité, éclairage, étanchéité).

RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET ANNEXE BÂTIMENT RUE CUÉNOT

- Annuité nette de la dette de l'exercice	783.600,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	1.178.076,40 €

Part des emprunts au titre de l'exercice en %	66,52 %
---	----------------

[illegible]



Mairie de Maxéville

14, Rue du 15 septembre 1944

54320 Maxéville

03 83 32 30 00

www.mairie-maxeville.fr